

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

(Mi-avril – mi-octobre 2019)



## Communication du Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

1358<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres  
23 octobre 2019

The Congress  
  
Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE  
  
CONSEIL DE L'EUROPE

**CG37(2019)23**  
**23 octobre 2019**

## **Rapport d'activités du Congrès**

**(Mi-avril - mi-octobre 2019)**

**Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de la  
1358<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres**

**23 octobre 2019**

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

**Edition : octobre 2019**

## TABLE DES MATIERES

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès .....	4
<b>I AGENDA POLITIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>II ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS .....</b>	<b>9</b>
A. LE BUREAU.....	9
B. LES COMMISSIONS .....	10
<b>III MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE .....</b>	<b>11</b>
A. ACTIVITÉS DE MONITORING .....	11
B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES .....	13
<b>IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES .....</b>	<b>14</b>
A. DROITS DES ENFANTS .....	15
B. EGALITÉ DES GENRES .....	15
C. INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE .....	15
D. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL).....	16
<b>V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE 17</b>	
A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL.....	17
B. L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE .....	19
C. LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT .....	19
D. LE CENTRE NORD-SUD.....	20
<b>VI COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS .....</b>	<b>20</b>
A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE.....	20
B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES .....	21
<b>VII PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION .....</b>	<b>22</b>
A. ARMENIE.....	23
B. GEORGIE .....	24
C. UKRAINE .....	25
D. BELARUS .....	26
E. PARTENARIAT SUD MÉDITERRANÉEN .....	26
<b>ANNEXES .....</b>	<b>28</b>
APPENDIX 1: DECLARATION SUR LE BUDGET 2020-2021 DU CONGRES .....	28
APPENDIX 2: DECLARATION DES ANCIENS PRESIDENTS DU CONGRES .....	31
ANNEXE 3: LA CONTRIBUTION DU CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX A L'AGENDA 2030 DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	32

## **Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès**

**La communication sera ajoutée après le 23 octobre 2019**

Le précédent rapport d'activité a été présenté le 2 mai 2019 :  
[Rapport d'activités CG36\(2019\)25](#)



## **L AGENDA POLITIQUE**

### **Rencontre du Président avec le Vice Premier Ministre de Moldova**

Strasbourg, 25 juin 2019

Andrei NASTASE, Vice-Premier Ministre et nouveau Ministre de l'Intérieur de Moldova et Président de la délégation moldave auprès de l'Assemblée parlementaire a rencontré le Président et le Secrétaire Général du Congrès, lors de la session de l'APCE. M. NASTASE a informé le Président des derniers développements politiques en République de Moldova, notamment la tenue des élections locales, prévues pour le 20 octobre 2019, que le Congrès a été invité à observer. Le Président a assuré Andrei NASTASE de la volonté du Congrès de poursuivre et de renforcer sa coopération avec les autorités moldaves, notamment dans le cadre du dialogue post-suivi, afin de soutenir la mise en œuvre des recommandations du dernier rapport de suivi du Congrès sur l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale. M. NASTASE a exprimé sa disponibilité et celle de son gouvernement à mettre en œuvre les recommandations du Congrès afin de consolider l'autonomie locale démocratique dans son pays. Il a invité le Président à effectuer une visite officielle en République de Moldova à une date à déterminer.



Conférence sur « La valeur ajoutée des collectivités locales et régionales dans l'unification de l'Europe » à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du Congrès et du CdR au Parlement Européen à Bruxelles, 27 juin 2019

Cérémonie conjointe pour le 25<sup>e</sup> anniversaire du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et le Comité européen des Régions

Bruxelles, 27 juin 2019

Le CdR et le Congrès ont organisé un événement commun pour célébrer leur 25<sup>e</sup> anniversaire. Ils ont tenu une cérémonie dans l'hémicycle du Parlement européen, pendant la session plénière du CdR, avec la participation des membres du Bureau du Congrès. La cérémonie a été suivie, le même jour, d'une conférence sur 'La valeur ajoutée des collectivités locales et régionales dans l'unification de l'Europe', qui comprenait deux tables rondes sur l'état de la démocratie locale et régionale en Europe et sur la contribution locale et régionale à l'application des politiques nationales dans les Etats membres. Les participants ont souligné les synergies entre les travaux des deux institutions en matière de renforcement de l'autonomie locale et de la démocratie régionale, une priorité partagée par le CdR et le Congrès.

## Participation du Président du Congrès aux Rencontres Economiques d'Aix-en-Provence

Aix-en-Provence, 5 juillet 2019

Lors de la session sur « Comment réconcilier territoires et métropoles ? », le Président a rappelé que l'exode rural et l'urbanisation progressive ont entraîné d'importantes transformations territoriales en Europe, creusant le fossé entre zones métropolitaines et zones périphériques et les problèmes concernant les services de proximité tels que l'emploi, la mobilité, les transports et l'accès au numérique peuvent créer un sentiment de marginalisation, voire d'abandon, parmi la population des zones périphériques. Il a alerté sur la perte de confiance des citoyens dans les institutions et les représentants politiques, le risque de glissement vers des partis populistes et les dangers pour le fonctionnement démocratique des sociétés, soulignant que les pouvoirs locaux et régionaux jouent un rôle essentiel dans la refondation de sociétés démocratiques plus justes par et pour l'ensemble des citoyens, les élus de terrain étant en première ligne pour évaluer les besoins de la population et pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques innovantes.



*Rencontre d'une délégation d'élus locaux et régionaux dont le Président du Congrès, Anders KNAPE avec le Secrétaire Général des Nations-Unies António GUTERRES à New York, 17 juillet 2019*

## Participation du Président du Congrès au Forum politique de haut niveau aux Nations -Unies

New-York, 16 – 18 juillet 2019

Une délégation comprenant 17 élus locaux et régionaux, dont le Président du Congrès a participé à plusieurs débats thématiques lors du Forum politique de haut niveau, aux Nations-Unies, dans le cadre du réseau PLATFORMA qui fédère les acteurs des collectivités locales et régionales ainsi que leurs associations nationales, paneuropéennes et mondiales.

Le Président est notamment intervenu, le 16 juillet 2019, lors de la session intitulée « Action locale pour des engagements mondiaux » et consacrée à la dimension territoriale des SDGs ainsi qu'à la question de leur financement au niveau local.

Il a également pris part, le 17 juillet, à un « Laboratoire » visant à examiner les progrès réalisés au niveau national mais aussi comment les gouvernements nationaux peuvent soutenir la localisation des ODD en impliquant les collectivités et les parties prenantes locales dans le processus et en intégrant des données locales dans leurs stratégies.

Le même jour, le Président a rencontré le Secrétaire Général des Nations-Unies António GUTERRES, à l'occasion d'une réunion avec la délégation. Lors de cet échange, la délégation a souligné la nécessité

d'une transformation de la gouvernance et des différents mécanismes de prise de décision et rappelé l'importance de prendre en compte la dimension territoriale, en particulier en vue de la Déclaration politique du Sommet sur les ODDs prévu septembre 2019.

**Le Président et le Secrétaire général, Andreas KIEFER, ont pu s'entretenir avec plusieurs coordinateurs européens afin d'impliquer les villes et les régions dans les prochains examens nationaux volontaires sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).**

#### **Déclaration du Président sur la suspension de maires en Turquie**

**Strasbourg, 20 août 2019**

**Le Président du Congrès a fait la déclaration suivante :**

**"Je suis très préoccupé par la décision des autorités turques de suspendre de leurs fonctions les maires élus de trois villes métropolitaines du sud-est du pays, à savoir Diyarbakir, Mardin et Van, et de les remplacer par des gouverneurs.**

**Ces maires ont été élus à la suite de l'expression libre et équitable de la volonté du peuple turc lors des élections locales organisées le 31 mars 2019, qui ont été observées par le Congrès.**

**Par le passé, le Congrès a exprimé sa préoccupation concernant le recours excessif aux procédures judiciaires contre les élus locaux en Turquie et leur remplacement par des fonctionnaires nommés. Cette pratique porte gravement atteinte au bon fonctionnement de la démocratie locale.**

**Je me réfère également à la recommandation du Congrès sur la situation des élus locaux en Turquie, adoptée en 2017, et j'appelle les autorités turques à traiter cette question sans délai et, en particulier, à rétablir la capacité des conseils municipaux à choisir un nouveau maire.**

**Le Bureau du Congrès continuera à suivre cette situation de près, en particulier lors de sa prochaine réunion à Strasbourg le 11 septembre 2019. Cette situation sera également abordée lors de la mission de suivi prévue du 1er au 4 octobre 2019 afin d'évaluer la mise en œuvre des principes de la Charte européenne de l'autonomie locale en Turquie".**

#### **Déclaration du Bureau sur les ressources budgétaires du Congrès**

**Strasbourg, 11 septembre 2019**

**Dans sa déclaration, le Bureau s'est félicité du soutien exprimé par le Comité des Ministres à la contribution du Congrès lors de la Session ministérielle d'Helsinki, en mai 2019, en tant qu'institution chargée du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale au sein du Conseil de l'Europe. Dans la perspective du prochain exercice biennal 2020-2021, le Bureau appelle le Comité des Ministres à rétablir une part de 3% du budget de l'Organisation pour le Congrès. Le Bureau invite également à prévoir un budget qui soit au moins basé sur une croissance réelle zéro afin de sortir des difficultés financières structurelles dues à l'application d'une croissance nominale zéro pour les derniers budgets.**

#### **Déclaration du Président suite aux élections locales en Russie**

**Strasbourg, 11 septembre 2019**

**Suite aux élections municipales du 8 septembre dans la Fédération de Russie, le Président a souligné l'importance des conditions d'un cadre démocratique pour assurer des élections véritablement libres et équitables, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des candidats indépendants. Le Président a rappelé que les organisations de la société civile, avant les élections municipales, ont signalé des violations au stade de l'enregistrement des candidats. Il a précisé que l'obligation légale faite aux candidats indépendants de recueillir 3 % des électeurs de la circonscription concernée est en contradiction avec les Directives sur les élections de la Commission de Venise et a constitué un obstacle trop important pour de nombreux candidats indépendants lors des élections du 8 septembre.**

**Dans ce contexte, le Président a également fait référence au projet de rapport du Congrès sur la démocratie locale et régionale dans la Fédération de Russie, qui sera débattu le 30 octobre 2019, dans le cadre de la 37e session du Congrès. Dans ce rapport, le Congrès demande à la Russie d'abolir la disposition légale exigeant un nombre excessif de signatures et recommande de garantir l'égalité d'accès au droit de vote aux candidats indépendants et aux candidats de l'opposition.**



En réaction aux informations faisant état de manquements le jour des élections, le Président a encouragé les autorités russes à réexaminer la réglementation relative à l'admission de délégations internationales pour observer les élections également au niveau municipal. Il a rappelé que l'observation internationale des élections aux niveaux local et régional est une contribution importante au renforcement de l'intégrité des élections et que le Congrès, qui n'a pas été invité à observer les élections municipales du 8 septembre, est prêt à aider les autorités russes à améliorer le processus électoral.

#### **Participation du Président au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des Nations Unies**

**New York, 24 – 25 septembre 2019**

A l'occasion de ce premier Sommet des Nations Unies sur les ODD depuis l'adoption de l'Agenda 2030 en septembre 2015, le Président du Congrès a participé au 2ème Forum de haut niveau pour les collectivités locales et régionales, ainsi qu'à la réunion de la délégation des élus locaux et régionaux et des institutions de l'UE à l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'Assemblée générale du CCRE/Plateforme. Le Président a rencontré Åsa REGNER, Directrice exécutive adjointe - Soutien intergouvernemental et partenariat stratégique de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il a rappelé qu'une société plus égalitaire est une condition préalable à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030, en soulignant la nécessité de prendre en compte l'objectif 5 (égalité entre les sexes) dans la mise en œuvre des 16 autres objectifs de l'Agenda 2030. Il a par ailleurs insisté sur l'urgence d'offrir aux représentants des municipalités et des régions une place à la table des négociations, et d'une reconnaissance par l'ONU et ses États membres du rôle central du niveau local et régional dans la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda.



**Séminaire entre les anciens présidents du Congrès et les membres du Bureau actuel à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg, 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Séminaire sur l'histoire, les réalisations et les perspectives du Congrès à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe**

**Strasbourg, 1er octobre 2019**

Le séminaire a réuni neuf anciens présidents du Congrès avec les membres du Bureau actuel. Il a permis d'évoquer les grandes réalisations menées par le Congrès au profit de la démocratie locale et régionale, mais aussi les défis qui pèsent sur son avenir, notamment au niveau de ses ressources et de sa place dans l'architecture du Conseil de l'Europe. Les participants ont notamment souligné que dans le domaine du suivi de la démocratie locale, la qualité et l'audience des travaux du Congrès sont en progression constante, les rapports de monitoring constituant ses meilleures armes. Ils se sont particulièrement inquiétés de l'augmentation du nombre de menaces proférées à l'encontre d'élus

locaux dans plusieurs pays, une évolution face à laquelle le Congrès devrait pouvoir agir. Cette progression des menaces contre les élus locaux est d'autant plus préoccupante qu'elle peut inciter des citoyens et des élus à ne plus se présenter ou se représenter à des élections,

Les anciens présidents ont décidé d'adresser un message à la nouvelle Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Marija PEJCINOVIC BURIC. Le texte rappelle le rôle essentiel du Congrès pour la démocratie territoriale et encourage la Secrétariat Général à lui donner les moyens de mener à bien ses priorités politiques.

À l'issue du séminaire, la délégation du Congrès a suivi le discours du Président de la République Emmanuel MACRON à l'Assemblée parlementaire puis elle a pris part aux cérémonies officielles du 70e anniversaire du Conseil de l'Europe à l'Opéra de Strasbourg.

## II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS



Réunion du Bureau du Congrès à Bruxelles, 26 juin 2019

### A. LE BUREAU

Bruxelles, 28 juin 2019

Le Bureau du Congrès a tenu un échange de vues avec le président du Groupe de Rapporteurs sur la démocratie du Comité des Ministres (GR-DEM), l'Ambassadeur Razvan RUSU. Le président du GR-DEM et les membres du Congrès ont notamment discuté du projet de réforme de la Charte du Congrès qui est actuellement en cours d'examen par le Comité des Ministres, de la contribution du Congrès aux plans d'action du Conseil de l'Europe, ainsi que de la situation de la démocratie locale et régionale en Europe.

Cet échange fait partie du dialogue politique que le Congrès entretient régulièrement avec le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans le cadre de sa mission de suivi de la démocratie territoriale en Europe.

Le Bureau a également approuvé la demande de la Tunisie d'obtenir le Statut de Partenaire pour la démocratie locale. Cette demande sera examinée, pour adoption, lors de la 37e Session du Congrès (voir VI ACTIVITES DE COOPERATION).

**La Tunisie est le deuxième pays du Maghreb à accéder au Statut de Partenaire pour la démocratie locale, le Maroc l'ayant obtenu le 2 avril 2019, lors de la 36e Session du Congrès.**

**Strasbourg, 11 septembre 2019**

**Le Bureau du Congrès a discuté de la situation de la démocratie locale et régionale en Turquie et en Albanie, ainsi que des élections locales en République de Moldova (20 octobre 2019) et en Fédération de Russie (31 juillet 2019). Les membres ont convenu d'inviter le Groupe d'Experts Indépendants à préparer une étude inventaire sur les « zones grises » et les territoires d'inapplicabilité de la Charte européenne de l'autonomie locale.**

**Les membres du Bureau ont également examiné l'agenda de la 37<sup>e</sup> session qui se tiendra du 29 au 31 octobre prochains et qui sera placée sous le thème annuel « Des maires pour la sauvegarde de la démocratie ». La session comprendra plusieurs débats sur le monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale ainsi que sur des questions relatives à la gouvernance des territoires en Europe.**

**S'agissant du fonctionnement du Congrès et des moyens permettant de mettre en œuvre ses activités statutaires, le Bureau a adopté une déclaration sur la situation budgétaire pour le biennium 2020/2021 qui a été transmise aux représentations permanentes et à la Secrétaire Générale.**

**La révision des Règles et procédures du Congrès figurait également à l'ordre du jour de la réunion.**

**Suite à une demande de l'Association Ukrainienne des Villes (AUC), le Bureau a envisagé une visite à haut niveau en Ukraine début 2020.**

**Une visite de haut niveau en Albanie a également été décidée pour examiner la situation suite aux élections locales dans le pays.**

## **B. LES COMMISSIONS**

### **Commission de Monitoring**

**Les membres de la Commission se sont réunis à Oslo, Norvège, le 3 juillet 2019. Ils ont examiné, pour approbation, les projets de rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale en Bosnie-Herzégovine et en Fédération de Russie. Les deux missions d'observation des élections locales en Turquie (31 mars et 23 Juin 2019) ont donné lieu à un échange de vues. Le projet de rapport sur ces missions sera présenté pour adoption lors de la 37e session du Congrès.**

**La Commission a discuté également du suivi en cours de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Arménie et au Portugal. Ces rapports seront soumis à adoption lors de la 38e session du Congrès (17-19 mars 2020).**

**Le mandat relatif à un projet de rapport sur le référendum au niveau local a également été approuvé. Par ailleurs, dans la perspective de l'élaboration du deuxième volume du Manuel sur les droits de l'homme pour les élus locaux et régionaux, la Commission a discuté des thématiques qui seront illustrées par des bonnes pratiques aux niveaux local et régional en Europe. Le premier volume, publié en 2018, a été consacré à la lutte contre les discriminations à l'égard de trois groupes : les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les personnes déplacées – Roms et gens du voyage – et les personnes LGBTI.**

**Dans le cadre de sa coopération avec la Commission de Venise, la Commission a approuvé les "Principes de Venise" sur la protection et la promotion de l'institution des médiateurs (voir II COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE).**

**La prochaine réunion de la Commission se tiendra à Strasbourg le 29 octobre 2019.**

### **Commission de la Gouvernance**

**La Commission s'est réunie le 13 juin 2019 à Várpalota, en Hongrie. Présidée par Robert GRUMAN (Roumanie, PPE / CCE), elle a examiné deux rapports sur "La répartition équitable des impôts dans les zones transfrontalières" et sur "L'utilisation des langues par les collectivités locales et régionales", présentés respectivement par Karl-Heinz LAMBERTZ (Belgique, SOC) et par Andrew DAWSON (Royaume-Uni, ECR). Les deux rapports seront à l'ordre du jour de la 37ème session du Congrès.**

**En outre, le Comité a organisé des auditions d'experts sur des questions d'actualité, notamment les plates-formes de partage de logements, les défis à relever pour les municipalités, l'avenir du conseiller municipal et le développement de l'interaction entre les zones urbaines et rurales, qui feront l'objet de rapports ultérieurs.**



La réunion de la Commission a été suivie le 14 juin par une conférence intitulée «Villes intelligentes : villes démocratiques et inclusives», axée sur l'utilisation des technologies de la ville intelligente et sur la manière dont elles transforment les villes.

La prochaine réunion de la Commission se tiendra à Strasbourg le 29 octobre 2019.

### **Commission des questions d'actualité**

Les membres de la Commission ont examiné le mandat relatif au projet de rapport sur « la lutte contre le sexisme à l'égard des femmes en politique au niveau local et régional » lors de la réunion du 28 juin 2019 à Stuttgart, Allemagne. Le débat s'est tenu avec la participation de Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR, Rapporteur de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe sur 'Des parlements sans sexisme ni harcèlement sexuel' et Ljiljana LONCAR, membre de la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe (voir IV. ACTIVITES THEMATIQUES).

Les membres de la Commission ont examiné un projet de rapport sur « Le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) ». Le rapport souligne le rôle crucial des pouvoirs locaux dans l'intégration et la participation des PDI à la vie publique et politique. Ces personnes doivent bénéficier, d'une part, de protection, aide humanitaire et accès aux services de base tels que la santé, le logement, l'éducation et l'emploi, et, d'autre part, avoir le droit de rentrer chez elles en sécurité. La résolution et la recommandation seront soumises pour adoption à la 37<sup>e</sup> session.

La Commission a également examiné une résolution concernant la révision du « Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel », élaborée par un groupe de travail conjoint formé par le Congrès et la Conférence des OING du Conseil de l'Europe. Les deux institutions ont été représentées, respectivement, par Thomas ANDERSSON (Suède, GILD), rapporteur du Congrès, et par Gerhard ERMISCHER, vice-président de la Commission de la Démocratie de la Conférence des OING.

Adopté par la Conférence en 2009, le Code définit les moyens de renforcement de la participation civile et les mécanismes de participation des ONG au processus de décision. Le Code révisé propose notamment de créer une « boîte à outils » - répertoire de bonnes pratiques - qui offrirait des lignes directrices basées sur l'expérience de dialogue et de coopération avec les ONG. La résolution sera soumise pour adoption aux deux institutions lors de leurs sessions d'octobre 2019.

Le « Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants », initié par le Congrès, a été signé par l'Association du comté de Baden-Württemberg. La cérémonie de signature a été organisée en marge de la réunion de la Commission au Parlement régional du Land de Baden-Württemberg, le 28 juin 2019 (voir IV. ACTIVITES THEMATIQUES)

La prochaine réunion de la Commission se tiendra à Strasbourg le 29 octobre 2019.

## **III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE**

### **A. ACTIVITÉS DE MONITORING**

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a pour mission essentielle d'assurer un suivi efficace de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985 et ratifiée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

#### **Visites de monitoring**

Depuis mai 2019, le Congrès a effectué 3 visites de monitoring dans les les Etats membres suivants : Arménie, Portugal et Turquie

##### **Arménie, 13-14 mai 2019**

Deux corapporteurs sur la démocratie locale et régionale en Arménie, Bryony RUDKIN (Royaume-Uni, SOC) et Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CCE) ont examiné l'évolution de la situation en matière d'autonomie locale en Arménie depuis l'adoption de la dernière recommandation du Congrès en 2014 et la signature d'une feuille de route post-monitoring en 2016.

Des rencontres se sont déroulées à Erevan, notamment avec le ministre de l'Administration territoriale et du Développement, le Président de la Commission permanente de l'administration territoriale de



**l'Assemblée nationale, le président de la Chambre des comptes et un représentant du Bureau du Défenseur des droits de l'homme.**

**La délégation a également tenu des échanges avec les maires de Charentsavan et de Solak ainsi qu'avec des représentants de plusieurs associations arméniennes d'autorités locales et régionales et avec des membres de la délégation arménienne auprès du Congrès.**

**Le projet de rapport sera examiné par la Commission de monitoring lors de sa prochaine réunion en février 2020, avant d'être soumis pour adoption à la session de mars 2020.**

*L'Arménie a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 2002.*

#### **Portugal, 17-19 juin 2019**

**Les co-rapporteurs sur la démocratie locale et régionale au Portugal, Xavier CADORET (France, SOC), et David ERAY (Suisse, GILD), ont examiné l'évolution de la situation en matière d'autonomie locale et régionale au Portugal depuis l'adoption de la dernière recommandation du Congrès en 2012 et la signature d'une feuille de route agréée dans le cadre d'un post-monitoring en 2015.**

**Des réunions se sont tenues à Lisbonne, à Sintra et à Alcácer do Sal, notamment avec le Secrétaire d'Etat aux pouvoirs locaux auprès du Ministère de l'Intérieur et la Secrétaire d'Etat au développement régional auprès du Ministère de la planification. La délégation a également rencontré le Vice-Président du tribunal constitutionnel, le Président de la Cour des comptes, la Défenseure des droits fondamentaux (Ombudsperson) et Susana AMADOR, membre de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de la décentralisation, du gouvernement local et de l'habitation de l'Assemblée de la République.**

**En outre, la délégation a rencontré le maire de Alcácer do Sal et un élu de la mairie de Lisbonne ainsi que des représentants de l'Association nationale des Municipalités portugaises (ANMP) et de l'Association nationale des paroisses portugaises (ANAFRE) et des membres de la délégation portugaise auprès du Congrès.**

**Une deuxième partie de cette visite de suivi, qui se concentrera sur les deux régions autonomes, Açores et Madère, aura lieu en novembre 2019.**

**Le projet de rapport sera à l'ordre du jour de la Commission de monitoring pour approbation lors de sa prochaine réunion en février 2020, avant d'être présenté pour adoption lors de la session de mars 2020.**

*Le Portugal a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 1990.*

#### **Turquie, 1 au 3 octobre 2019**

**Les co-rapporteurs sur la démocratie locale et régionale en Turquie, Jakob WIENEN (Pays-Bas, PPE/CCE), et Yoomi RENSTRÖM (Suède, SOC) ont examiné l'évolution de la situation en matière de démocratie locale et régionale en Turquie depuis l'adoption des dernières recommandations du Congrès en 2011 et 2014.**

**Des réunions se sont tenues à Ankara et à Diyarbakır. À Ankara, une réunion conjointe a été organisée avec les membres de la délégation turque au sein du Congrès et les présidents des associations nationales, notamment la présidente de l'Union des municipalités de la Turquie, et le président de l'Union des provinces et Vice-Ministre de l'Intérieur. En outre, la délégation a rencontré également le maire d'Ankara, l'Ombudsperson, un représentant du Ministère de l'environnement et de l'urbanisation ainsi que le Secrétaire général de la Cour constitutionnelle. À Diyarbakır, la délégation a rencontré le gouverneur et le maire faisant fonction de Diyarbakır, le maire élu démis de ses fonctions, ainsi que le maire du district Yenışehir de Diyarbakır.**

**La deuxième partie de cette visite de suivi se déroulera au courant du mois de novembre 2019.**

**Le projet de rapport sera à l'ordre du jour de la Commission de monitoring pour approbation lors de sa prochaine réunion en février 2020, avant d'être présenté pour adoption lors de la session de mars 2020.**

*La Turquie a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 1992.*

## B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

Au cours des 15 dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a observé plus de 100 élections locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et parfois aussi au-delà. Ces missions sont menées à l'invitation des autorités nationales ou des organes électoraux compétents et complètent le monitoring politique de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le suivi des recommandations du Congrès préparées à la suite des missions d'observation est assuré par un dialogue post-électoral.

### Missions d'observation



**Mission d'observation de la nouvelle élection du maire d'Istanbul, 23 juin 2019**

**Turquie, 23 juin 2019**

Suite à la décision prise le 6 mai dernier par le Conseil suprême électoral turc d'annuler l'élection du maire d'Istanbul du 31 mars, une délégation du Congrès a observé la nouvelle élection du 23 juin 2019, à l'invitation des autorités turques.

Avant le jour du scrutin, la délégation, conduite par Andrew DAWSON a tenu des réunions, à Ankara et à Istanbul, avec des membres du Conseil électoral suprême de Turquie et du Comité électoral de la province d'Istanbul, ainsi qu'avec des représentants du corps diplomatique, des ONGs et des médias. Des échanges ont également été tenus avec les candidats à l'élection et avec les représentants des partis.

Le 23 juin, la délégation du Congrès s'est déployée dans les bureaux de vote à Istanbul afin d'observer le déroulement du scrutin.

Les conclusions préliminaires ont été présentées par le chef de la délégation lors d'une conférence de presse le 24 juin à Istanbul. Le rapport sur la mission sera examiné lors de la 37<sup>e</sup> session.

Le Congrès avait observé les élections locales tenues en Turquie le 31 mars, déployant 22 observateurs de 20 pays européens dans environ 140 bureaux de vote répartis dans tout le pays, dont Ankara, Istanbul, Izmir, Antalya, Adana, Erzurum et Diyarbakir. À la suite de la décision du Conseil électoral suprême turc, le Congrès a publié plusieurs déclarations appelant les autorités turques à garantir le processus électoral dans la perspective de la répétition des élections à Istanbul.

**République de Moldova, 2 - 4 octobre 2019**

Une délégation du Congrès a effectué une mission pré-électorale à Chisinau (République de Moldova) pour évaluer la campagne et la préparation des élections locales qui se tiendront le 20 octobre prochain. Pendant la visite, des réunions ont eu lieu avec des représentants de la Commission électorale centrale,

le corps diplomatique, les médias et des ONG, ainsi qu'avec la délégation de la République de Moldova auprès du Congrès, avec l'association de gouvernement local et les candidats à la mairie de Chisinau.

Le 20 octobre 2019, à l'invitation des autorités de la République de Moldova, le Congrès a déployé 11 équipes composées de 24 observateurs originaires de 21 pays européens afin d'observer les élections locales dans quelque 180 bureaux de vote répartis dans tout le pays. Vladimir PREBILIC (Slovénie, SOC), Chef de la délégation du Congrès a souligné que les élections ont été organisées par des commissions bien préparées, le scrutin s'est déroulé de manière ordonnée, et le dépouillement a été effectué de manière professionnelle. Il a salué les progrès concernant le financement de la campagne, notamment la réduction du plafond des dons et les mesures visant à prévenir l'utilisation abusive des recours administratifs par le biais de règles plus strictes en matière de passation de marchés, l'interdiction de faire campagne le jour du scrutin, l'élargissement des possibilités permettant de vérifier l'exactitude des listes électorales, et l'amélioration de la situation des médias.

Toutefois, il a exprimé sa préoccupation concernant les conditions d'inscription des candidats indépendants qui sont trop lourdes par rapport à la situation des candidats des partis politiques et concernant la situation des femmes dans la politique locale et le fait que l'exigence légale d'un quota de 40% pour les listes de candidats soit de facto sapée dans de nombreux cas tout en rappelant que les femmes étaient présentes en nombre dans les bureaux de vote et que la République de Moldova a actuellement une femme Premier ministre.

Enfin, il a rappelé les recommandations déjà adoptées par le Congrès notamment concernant la mise en place de mesures efficaces pour lutter contre l'utilisation abusive des ressources administratives, ainsi que l'adoption d'amendements législatifs visant à accorder le droit de vote aux seuls électeurs qui ont effectivement une résidence permanente (ou un domicile) dans la circonscription concernée.

Le rapport du Congrès sur cette mission d'observation sera examiné pour approbation lors de la réunion de la Commission de suivi du 11 février 2020.

## IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Le Congrès assiste les collectivités locales dans l'exercice de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens et dans leur recherche de solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, en particulier en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des droits fondamentaux et des droits sociaux et d'inclusion des populations vulnérables.

Il est à l'initiative de réflexions et de projets sur ces questions et contribue activement aux travaux menés en la matière au sein du Conseil de l'Europe et au niveau européen.



Signature du Pacte des Villes et des Régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants par l'association du Comté de Bade-Wurtemberg à Stuttgart, 28 juin 2019

## A. DROITS DES ENFANTS

Le « Pacte des Villes et des Régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants »

Le Pacte, initié par le Congrès, a été signé par l'association du Comté de Bade-Wurtemberg le 28 juin 2019. La cérémonie de signature s'est tenue à la suite de la réunion de la Commission des questions d'actualité du Congrès au Parlement du Bade-Wurtemberg à Stuttgart. Alexis c. KOMOROWSKI, directeur exécutif de l'Association, a déclaré que les villes et les régions étaient en première ligne dans la lutte contre la violence à l'égard des enfants et avaient un rôle essentiel à jouer. Il a souligné qu'en Allemagne, les politiques en place tiennent compte de la protection des victimes mais aussi et surtout de la prévention.

Le Pacte propose diverses mesures et stratégies visant à prévenir les abus, à protéger les victimes, à poursuivre les auteurs et à garantir la pleine participation des enfants à l'ensemble du processus.

## B. EGALITÉ DES GENRES

Le Congrès continuera à contribuer aux objectifs stratégiques du Conseil de l'Europe (adoptés par le Comité des Ministres en mars 2018) qui présentent un intérêt pour les responsables politiques locaux et régionaux, tout en tenant compte des objectifs de développement durable des Nations Unies, et en particulier des ODD. 5 (réalisation de l'égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles). Au cours du prochain exercice, l'accent sera mis sur la lutte contre le sexisme en politique aux niveaux local et régional, ainsi que sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et mesures.

Débat sur la lutte contre le sexisme à l'égard des femmes en politique aux niveaux local et régional

Les membres de la Commission des questions d'actualité ont examiné le mandat du projet de rapport sur « Lutter contre le sexisme à l'égard des femmes en politique aux niveaux local et régional » lors de leur réunion du 28 juin 2019 à Stuttgart. Au débat ont participé Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR, rapporteur du rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur « Promouvoir des parlements sans sexisme ni harcèlement sexuel », Ljiljana LONCAR, membre de la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe et Anja REINALTER, conseillère municipale de Laupheim et du comté de Biberach (Bade-Wurtemberg).

La rapporteure du Congrès, Jelena DRENJANIN (Suède, PPE / CCE) a déclaré qu'il était important de ne pas sous-estimer la violence sexiste, car elle constitue une difficulté majeure pour les femmes pendant les élections mais aussi pendant le mandat et constitue donc « un obstacle au fonctionnement des institutions démocratiques elles-mêmes ».

Elle a souligné qu'un nombre important d'élus ont commencé leur carrière politique au niveau local et qu'il était par conséquent essentiel de lutter contre la violence et le harcèlement sexistes visant les femmes désireuses de participer à la vie politique aux niveaux local et régional. Elle a expliqué que le sexisme est de plus en plus visible dans les campagnes principalement menées en ligne et sur les réseaux sociaux, visant à décourager les femmes, voire à les empêcher d'exercer leur mandat.

Des orateurs ont noté l'utilisation d'un langage sexiste et d'une évaluation stéréotypée à l'égard des femmes afin de les incamer dans des rôles féminins traditionnels et ont appelé à l'adoption de politiques visant à modifier les codes de conduite en vigueur, de sorte que les discours et comportements sexistes soient non seulement interdits, mais également punis par les institutions politiques elles-mêmes. C'est également l'objectif principal du rapport, qui sera soumis pour adoption à la 38e session du Congrès en mars 2020.

Ce sujet fait partie des priorités du Congrès 2017-2020, axées sur la promotion de l'égalité des sexes et la prévention de la violence à l'égard des femmes.

## C. INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE

Participation du Congrès au CAHROM

John WARMISHAM (RU, SOC), porte-parole du Congrès, a participé à la réunion du Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM) le 11 juin 2019 à Toulouse, en France.



Il a souligné que la garantie des droits des Roms incombait aux autorités publiques, qui disposaient des moyens nécessaires pour assurer leur intégration et leur sécurité. Il a rappelé l'importance de promouvoir des images positives des Roms en tant que citoyens à part entière, ainsi que des initiatives locales pour l'intégration des Roms telles que la formation, des fonds pour l'éducation, la formation professionnelle pour adultes et des incitations pour que les entreprises locales embauchent des Roms. Ces initiatives profitent à la fois aux Roms et aux municipalités.

John WARMISHAM a également souligné l'importance de diffuser la « Déclaration des élus locaux et régionaux contre l'antitsiganisme », signée par 122 élus locaux et régionaux de 34 pays, invitant les maires et les conseillers à prendre position et à lutter contre la discrimination à l'égard des Roms

Le porte-parole s'est enfin félicité de l'action de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, qui vise à établir des réseaux nationaux entre maires afin d'échanger des modèles de bonnes pratiques.

Les activités de l'Alliance ont malheureusement dû être suspendues en raison d'un manque de ressources humaines et financiers.

Déclaration à l'occasion de la Journée de commémoration de l'Holocauste des Roms

Miranda RIRA (Albanie, SOC), ancienne porte-parole du Congrès sur les Roms, a publié une déclaration le 2 août 2019 à l'occasion de la Journée de commémoration de l'Holocauste des Roms. Elle a souligné que le souvenir de la persécution subie par les Roms dans le passé rappelle la nécessité urgente de mettre fin à l'antitsiganisme auxquelles Roms et les Gens du voyage continuent d'être soumis dans de nombreux pays européens.

Prix Dosta!

Tous les deux ans, le Prix Dosta! du Congrès est attribué aux municipalités des Etats membres du Conseil de l'Europe qui ont mis en œuvre des initiatives visant à intégrer durablement les Roms à leurs frontières.

La sélection de candidats pour le Prix 2019 est en cours. Ce prix, ouvert aux collectivités locales des Etats membres du Conseil de l'Europe qui ont mené des projets en 2017 et 2018 à destination des Roms et / ou des Gens du voyage, qu'ils soient nationaux ou de migrants récents, sera décerné à trois projets lors de la session plénière du 38e Congrès en mars 2020.

## D. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL)



Présentation de la SEDL par le Secrétaire Général du Congrès, Andreas KIEFER au XV Forum ukrainien municipal « Bâtir des sociétés inclusives, ouvertes et transparentes » à Odessa, 19 juin 2019

Sur la base des propositions des coordinateurs nationaux de la SEDL, le Bureau du Congrès, lors de sa réunion du 4 avril 2019, a approuvé le thème « Démocratie locale : les territoires de la confiance » en tant que thème biennal des éditions 2019-2020. A ce jour, une soixantaine de partenaires issus de près de 20 pays ont participé à la SEDL sous ce thème.

La SEDL a été présentée à Odessa, Ukraine, dans le cadre du XV Forum ukrainien municipal « Bâtir des sociétés inclusives, ouvertes et transparentes », organisé conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes (AUC) et des partenaires internationaux des Etats-Unis et du Canada, du 18 au 20 juin 2019. Le stand SEDL a permis de faire connaître l'initiative aux plus de 400 maires de toutes les régions d'Ukraine, dont certains ont eu la possibilité de se préinscrire à la SEDL.

Le 24 septembre, une introduction à la SEDL a également été proposée par la porte-parole thématique Bryony RUDKIN à l'occasion d'une table ronde sur la démocratie locale et l'égalité de participation, dans le cadre de la conférence sur « Le rôle du Congrès du Conseil de l'Europe dans la promotion de la démocratie locale en Géorgie », co-organisée avec l'Association des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG), à Tbilissi. Le Président de la Chambre des pouvoirs locaux, Xavier CADORET a également contribué à cet événement.

## V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

### A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

#### Comité des Ministres

Le Président et le Secrétaire Général du Congrès tiennent des échanges de vues et communiquent régulièrement avec les Délégués des Ministres. Le Congrès participe aussi activement aux présidences du Comité des Ministres.

Deux fois par an, le Secrétaire Général du Congrès fait une communication au Comité des Ministres sur les travaux en cours, les événements à venir, les défis et les conditions de travail du Congrès et de son secrétariat.

Dans sa communication du 2 mai 2019, le Secrétaire général a présenté la contribution du Congrès à la réunion ministérielle de Helsinki (16 et 17 mai 2019). Ce texte adopté lors de la 36e session du Congrès a contribué à la réflexion sur l'avenir de la Conseil de l'Europe. M. KIEFER a souligné qu'il s'agissait d'une analyse de la crise démocratique actuelle en Europe et de la détermination des autorités locales et régionales à aider les gouvernements nationaux à rétablir les liens avec les citoyens et à rétablir la confiance dans les processus et les institutions démocratiques. Il a souligné que tous les niveaux de gouvernance sont concernés lorsqu'il s'agit de restaurer la confiance dans les processus et les institutions démocratiques.

Il a également informé le Comité des Ministres des besoins budgétaires du Congrès pour 2020/2021, tels que présentés dans la recommandation sur « le budget et les ressources du Congrès pour le prochain exercice biennal (2020-2021) » adoptée lors de la 36e Session. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à une augmentation du budget du Congrès afin de permettre à la troisième assemblée politique du Conseil de l'Europe de s'acquitter de ses missions.

M. KIEFER a donné un aperçu des activités du Congrès, notamment les deux dernières sessions (35ème session du 6 au 8 novembre 2018 et 36ème session du 2 au 4 avril 2019) et les activités les plus récentes dans le domaine du monitoring de la démocratie locale et régionale et de l'observation des élections locales - Turquie en mars et Albanie en juin 2019.

Les communications semestrielles du Secrétaire Général au Comité des Ministres sont accompagnées de la publication d'un rapport d'activité résumant les travaux du Congrès au cours des six mois précédents avec documents de référence en annexe.



Participation de la *Présidente de l'Assemblée Parlementaire*, Liliane Maury PASQUIER et du *Président du Congrès*, Anders KNAPE à la session ministérielle d'Helsinki, 17 mai 2019

**Le Congrès à la session ministérielle d'Helsinki**

Le Congrès était représenté au Sommet par son Président et la Présidente de sa Chambre des Régions, Gunn-Marit HELGENSEN.

La Présidente de la Chambre des Régions a participé à la cérémonie commémorative organisée le 16 mai par les autorités finlandaises en présence du Président de la République de Finlande. Le même jour, elle a également participé à un "événement consacré aux traités" qui a permis aux gouvernements des différents pays de signer et de ratifier un certain nombre de conventions du Conseil de l'Europe.

S'exprimant lors de la réunion des Ministres le 17 mai, le Président du Congrès a souligné que la démocratie locale était un pilier central de la démocratie européenne. Evoquant la situation difficile dans laquelle se trouvent actuellement les États membres et les institutions européennes, il a souligné que maires, conseillers, gouvernements et parlements régionaux, élus locaux et régionaux de 150 000 collectivités locales et régionales travaillent chaque jour sur le terrain, pour et avec les citoyens de tous les pays à travers le continent.

Il a proposé que les ministres des Affaires étrangères participant à cette réunion sur « l'avenir du Conseil de l'Europe » intègrent, dans leurs réflexions, la proposition du Congrès de repenser le modèle organisationnel des territoires européens.

**Autre coopération avec le secteur intergouvernemental**

En septembre, les rapporteurs du Congrès, Andrew DAWSON et Martin FODOR (Royaume-Uni, GILD), ont participé aux groupes de travail du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance, aidant le comité à préparer ses lignes directrices sur la démocratie électronique et sur l'éthique publique.

Le 16 octobre, Andrew DAWSON a également prononcé un discours lors de la séance d'ouverture de la Conférence intergouvernementale sur « L'égalité des chances pour tous les migrants par l'apprentissage et l'évaluation : langage et connaissance des besoins de la société en matière de migrants dans les États membres du Conseil de l'Europe », soulignant l'importance pour les autorités locales de l'utilisation responsable de la langue et de la connaissance des tests de société.

Ljiljana LONCAR, membre de la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe, a participé au débat pour examiner le mandat du projet de rapport sur « Lutter contre le sexisme à l'égard des femmes en politique aux niveaux local et régional » le 28 juin 2019 à Stuttgart (voir IV. ACTIVITES THEMATIQUES).

Le Secrétaire général a représenté le Congrès à la Conférence des Ministres de la Justice à Strasbourg les 14 et 15 octobre 2019. La conférence organisée sous la présidence française du Comité des



Ministres a abordé l'accès au droit et à la justice à l'ère numérique et l'impact de la technologie numérique sur la justice pénale.

## **B. L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**

Le Congrès tient des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin d'intensifier la coopération au niveau des rapporteurs et de leurs secrétariats respectifs, ainsi que dans les domaines d'intérêt commun, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes du Conseil de l'Europe.

Le Président du Congrès a assisté à la troisième partie de session de l'Assemblée parlementaire en juin 2019 et a rencontré le Vice-Premier Ministre et nouveau ministre de l'Intérieur de Moldova et président de la délégation moldave à l'APCE Andrei NASTASE (voir I. AGENDA POLITIQUE).

La rapporteur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur « Promouvoir des parlements exempts de sexisme et de harcèlement sexuel » Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR a participé au débat sur le mandat du projet de rapport « Lutter contre le sexisme à l'égard des femmes en politique au niveau local et régional » le 28 juin 2019 à Stuttgart (voir IV. ACTIVITES THEMATIQUES).

Le 10 avril 2019, l'Assemblée parlementaire a adopté la résolution 2277 (2019) que stipule notamment que « l'Assemblée décide de lancer une réflexion sur les mécanismes de consultation périodique et de coopération permanente entre l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, et leurs instances ». Des propositions visant à renforcer la coopération entre l'APCE et le Congrès sont actuellement en cours de discussion.

## **C. LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT**

Le Congrès coopère étroitement avec la Commission de Venise, en particulier dans les domaines de l'observation d'élections et du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Conseil des élections démocratiques (CED) est une plate-forme de coopération électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes

Les membres du Congrès au CED sont actuellement les porte-paroles thématiques sur l'observation des élections locales et régionales Jos WIENEN et Stewart DICKSON

Dans le cadre de sa coopération avec la Commission de Venise, la Commission de suivi du Congrès a approuvé, le 3 juillet 2019, à Oslo, en Norvège, les "Principes de Venise" sur la protection et la promotion de l'institution des médiateurs.

Présentés par Johan HIRSHFELDT, membre et rapporteur de la Commission de Venise, ces principes soulignent le rôle du médiateur en tant qu'élément clé de l'Etat de droit et contiennent un ensemble de lignes directrices visant à garantir le bon fonctionnement de l'institution à tous les niveaux. Harald BERGMANN (Pays-Bas, GILD), porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme, a souligné que les médiateurs étaient un interlocuteur important du Congrès, en particulier dans ses activités de monitoring concernant la mise en œuvre de la Charte et la promotion des droits de l'homme aux niveaux local et régional.

Le projet de résolution invite les autorités nationales des Etats membres du Conseil de l'Europe à veiller à ce que les principes de Venise soient appliqués aux institutions de médiation qui fonctionnent déjà à tous les niveaux, mais également dans les situations où de telles institutions sont établies. Ces principes feront l'objet d'un débat pendant la 37<sup>e</sup> session.

En 2016, le Congrès avait déjà approuvé comme document de référence la check list sur l'Etat de droit établi par la Commission de Venise. La Commission de monitoring utilise cette liste pour évaluer le contexte juridique et politique du fonctionnement de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres du Conseil de l'Europe lors du suivi de la mise en œuvre de la Charte.

Le 21 juin 2019, Leendert VERBEEK (Pays-Bas, SOC), Président de la Commission de monitoring, a participé à la 119<sup>e</sup> session plénière de la Commission de Venise et a présenté un aperçu des activités du Congrès concernant le suivi de la démocratie locale et régionale et l'observation des élections locales. M. VERBEEK a également participé à la 120<sup>e</sup> session plénière de la Commission de Venise le 11 octobre 2019.





Attribution du Prix Nord-Sud à Lisbonne, 13 septembre 2019 : Le Vice-président Xavier CADORET avec les lauréats du prix : Damien CAREME, France, et Jaha MAPENZI DUKUREH, Gambie

## D. LE CENTRE NORD-SUD

Le Congrès a poursuivi sa participation à la gouvernance du quadrilogue du Centre Nord-Sud et son engagement à contribuer aux activités du Centre.

Thomas ANDERSSON, Porte-parole du Congrès sur la jeunesse, a eu un échange de vues avec des jeunes des pays du Sud de la Méditerranée lors d'un séminaire sur "Elargir l'espace pour la jeunesse, la paix et la sécurité", organisé par la 7ème Université méditerranéenne sur la jeunesse et la citoyenneté mondiale (UniMed) à Hammamet en Tunisie les 14-15 juin 2019.

Le Vice-président Xavier CADORET a représenté le Congrès à la cérémonie de remise du Prix Nord-Sud 2018 du Conseil de l'Europe organisée le 13 septembre 2019 à Lisbonne. Les lauréats du prix Damien CAREME, France, et Jaha MAPENZI DUKUREH, Gambie, ont été récompensés pour leur travail dans les domaines de la protection des droits de l'homme et la sensibilisation de l'opinion publique aux questions de solidarité mondiales. Damien Carême, maire de Grande-Synthe – connu comme le « maire des migrants » – a été un candidat proposé par le Congrès.

Le 27 septembre, Xavier CADORET a participé à la réunion du Bureau du Centre Nord-Sud à Strasbourg pour discuter, entre autres, de la préparation du Forum de Lisbonne des 25-26 novembre 2019, qui marquera le 30ème anniversaire du Centre et sera axé sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

## VI COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS

### A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE

Le Congrès et le Comité des régions (CdR) de l'Union européenne entretiennent une coopération et des relations de travail étroites, tant au niveau politique qu'au niveau des secrétariats respectifs, sur la base de l'accord de coopération, révisé en dernier lieu en mars 2018. La coopération est dirigée par le groupe de haut niveau Congrès/CdR (GHN), qui comprend le président du Congrès et ses deux présidents de chambre, ainsi que le président du CdR, le premier vice-président et le président de la commission CIVEX, assistés par les secrétaires généraux respectifs. La coopération est fondée sur les objectifs et activités communs visant à renforcer la démocratie locale et régionale, la décentralisation et l'autonomie en Europe.

**Partenariat oriental** : Le Congrès et le CdR coopèrent au sein de la Conférence des autorités régionales et locales du partenariat oriental (CORLEAP) ainsi qu'au sein de la task force du CdR sur l'Ukraine ;

**Méditerranée du Sud** : Le Congrès et le CdR coopèrent au sein de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) ainsi que dans le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe où les deux institutions représentent la dimension locale et régionale du quadrilogue ;

**Europe du Sud-Est** : Le Congrès et le CdR coopèrent au sein du groupe de réflexion du Congrès sur Mostar (Bosnie-et-Herzégovine) et du groupe de travail du CdR sur les Balkans occidentaux ; le Congrès partage également ses conclusions en matière de suivi et d'observation des élections (par exemple, en Serbie, en Turquie et en Moldova) avec les autres groupes de travail concernés.

Le 18 juin 2019 à Bruxelles, Lucia KROON (Pays-Bas, PPE/CCE), co-rapporteur du Congrès sur la démocratie locale et régionale en Serbie, a participé à la réunion du Comité consultatif mixte du CdR sur la Serbie. Elle a contribué au débat thématique sur l'état de droit en Serbie dans une perspective locale et régionale. Elle a mis l'accent sur l'état de la mise en œuvre par la Serbie de la Charte européenne de l'autonomie locale à la lumière de la recommandation du Congrès sur la démocratie locale et régionale dans ce pays.

Le 19 juin à Bruxelles, lors de sa participation à la manifestation "Journée de l'élargissement" organisée par le CdR, Marc COOLS (Belgique, GILD) a rappelé l'importance des programmes d'assistance pour le renforcement de la démocratie locale et régionale en Europe. Il a souligné les résultats de l'action du Congrès pour l'amélioration de la gouvernance territoriale. Il a souligné que le Congrès était bien placé pour traduire le soutien financier en assistance concrète aux autorités locales mais a regretté que la dimension locale et régionale ne soit pas une priorité dans les programmes d'assistance de l'UE, en particulier dans ses programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe.

Le 27 juin 2019 à Bruxelles, le CdR et le Congrès ont organisé un événement commun pour célébrer leur 25<sup>ème</sup> anniversaire (voir I Agenda politique).

Le 12 septembre 2019 à Turku (Finlande), le Président du Congrès s'est adressé à la 9<sup>ème</sup> réunion annuelle du CORLEAP, soulignant l'importance de la coopération transfrontalière pour réduire les disparités entre les territoires, promouvoir la cohésion et contribuer à une intégration économique transfrontalière durable. Il a évoqué les travaux du Congrès dans ce domaine, fondés sur la Convention de Madrid de 1980, adoptée par le Conseil de l'Europe. Il a rappelé que la 37<sup>ème</sup> session du Congrès examinera un rapport sur la répartition équitable des impôts dans les espaces transfrontaliers et tiendra un débat sur le développement culturel transfrontalier dans les territoires. Il a également évoqué les activités de coopération du Congrès en Ukraine et en Arménie, visant à renforcer les capacités des autorités locales et de leurs associations, ce qui leur permettrait également de poursuivre la coopération avec leurs homologues transfrontières.

Le 11 septembre 2019 à Strasbourg, Franco IACOP, rapporteur du CdR sur la communication de la Commission européenne intitulée "Renforcer l'État de droit", a eu un échange de vues avec le Bureau de la Chambre des régions, en préparation de l'avis du CdR, afin de prendre en considération l'expertise pertinente du Congrès (notamment en matière de prévention de la corruption dans les administrations locales et régionales, transparence, gouvernement ouvert et bonne administration).

## **B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES**

Le 4 juin 2019, le Congrès et l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) ont coorganisé, à Caen, un débat sur le rôle des autorités locales et régionales dans la construction de la paix, dans le cadre du Forum mondial Normandie pour la paix à la veille des cérémonies du 75<sup>e</sup> anniversaire du débarquement.

Parmi les menaces à la paix aujourd'hui, les intervenants ont évoqué la fragmentation des sociétés, nourrie par les défis posés par la gestion de la diversité au sein des sociétés, la perte de confiance envers les institutions publiques, ainsi qu'un problème d'accès et de fiabilité de l'information.

Thomas ANDERSSON a insisté sur l'importante contribution des autorités locales et régionales à la stabilité des pays, soulignant que souvent, « le dialogue est plus fructueux au niveau local qu'au niveau national ». Le Vice-président Xavier CADORET a souligné que « c'est souvent par le biais du niveau local que l'on peut faire avancer les choses », mentionnant notamment le travail du Congrès dans ses activités de monitoring et de post-monitoring. Dörte LIEBETRUTH (Allemagne, SOC) a insisté sur l'importance des échanges entre collectivités et entre les peuples, rendus possibles grâce à la coopération transfrontalière et aux programmes d'échanges entre les villes.

Le 12 septembre 2019 à Bruxelles, le Secrétaire général du Congrès a tenu une réunion de coordination annuelle avec les secrétaires généraux des principales associations européennes de pouvoirs locaux

et régionaux sur les objectifs de développement durable afin de garantir une synergie en fonction de leurs tâches, mandats et appartenances respectifs.

Le 8 octobre 2019, Thomas ANDERSSON a participé à un atelier « REGIONerating Europe » « organisé par l'ARE à Bruxelles. Intervenant en tant que rapporteur du Congrès sur la participation civile et porte-parole thématique sur la jeunesse, il a souligné le besoin d'« un dialogue plus ouvert, transparent et régulier avec les citoyens, en particulier les jeunes », mettant en exergue le fait que « la démocratie est un processus qui se développe de bas en haut, et le niveau local doit être le premier à promouvoir une plus grande implication des citoyens, tant en termes de participation électorale que d'adhésion aux partis politiques ». Il a également présenté le « Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel » révisé, résultat d'un effort conjoint du Congrès et de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

## VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION

*Les activités de coopération du Congrès ont pour but d'aider les États membres à mettre en œuvre les recommandations adoptées par le Congrès afin de résoudre des problèmes constatés au cours du suivi et du post-suivi de la Charte et de l'observation d'élections locales et régionales.*

*Ces activités sont menées par le Secrétariat du Congrès dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe, en coopération et synergie étroites avec les autres entités de l'Organisation.*

### Principes et méthodologie

Depuis octobre 2012, plus de 1 500 collectivités locales (maires, conseillers et jeunes dirigeants locaux) ont bénéficié des activités du Congrès menées en Albanie, en Arménie, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine. Le coût de ces activités se monte à plus de 8 500 000 EUR, financés par des contributions volontaires d'États membres et de l'Union européenne.

Les activités mises en œuvre sont diversifiées et adaptées aux besoins des bénéficiaires : ateliers, séminaires régionaux, plates-formes d'échange et travail en réseau, soutien direct, médiation politique, défense et soutien, et conseil juridique. Une approche intersectorielle, institutionnelle axée sur les échanges entre pairs permet aux membres du Congrès et aux bénéficiaires sur le terrain de débattre des principes et normes de la démocratie locale et de partager des pratiques innovantes en matière de gouvernance. Ces échanges sont la valeur ajoutée du Congrès. En effet, à ce jour, outre les membres des délégations nationales respectives de l'Albanie, de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, plus de 70 membres du Congrès représentant 26 États membres y ont participé.

Le Congrès ne préconise pas de modèle « unique » d'administration locale. Ses activités visent à inciter les maires et les conseillers à piloter le changement dans leur commune afin de renforcer la transparence, la mise en œuvre des responsabilités et la participation des citoyens au processus décisionnel. De plus, le Congrès aide les élus locaux à défendre conjointement leurs intérêts vis-à-vis des autorités nationales, en étroite coordination avec leurs associations.

La prévention de la corruption est un fil conducteur des activités politiques et opérationnelles. Elle s'appuie sur une série de manuels traitant de la transparence et de la participation citoyenne qui s'adressent aux collectivités locales d'Albanie, d'Arménie, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine, et qui sont le fruit d'activités antérieures mises en œuvre dans le cadre de projets. Dans ce domaine, les actions s'appuient sur les résolutions et les recommandations adoptées par le Congrès traitant de l'éthique publique, la transparence et du gouvernement ouvert, ainsi que sur le Code de conduite européen pour toutes les personnes participant à la gouvernance locale et régionale.

Le droit des collectivités locales d'être consultées est également au cœur des activités de projets du Congrès et visent essentiellement à donner aux collectivités locales et régionales et à leurs associations les moyens d'agir en les aidant à acquérir les compétences analytiques nécessaires pour défendre leurs points de vue et plaider en faveur des changements législatifs et institutionnels qui s'imposent.

De plus, la perspective de genre a été renforcée dans toutes les activités du Congrès relevant d'un projet afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et de promouvoir la participation des femmes au niveau local. Cela inclut la sensibilisation des élus locaux et régionaux et de prendre en compte les droits de l'homme dans les actions sur le terrain en veillant à la participation et à l'inclusion des groupes sous-représentés, en particulier les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les Roms et les autres minorités au niveau local.

**Le Secrétariat du Congrès élabore actuellement des propositions de nouveaux projets bilatéraux en Géorgie, en République de Moldova et au Bélarus, ainsi qu'un projet pour la Bosnie-Herzégovine spécialement axé sur la situation dans la ville de Mostar, et des projets portant sur des thèmes transversaux intéressant les collectivités locales.**

**Par ailleurs, les activités de coopération du Congrès contribuent directement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, et plus précisément à la contribution du Conseil de l'Europe à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier les Objectifs 5 (Égalité entre les sexes), 10 (réduction des inégalités), 11 (Villes et communautés durables), 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Ces activités concourent de plus aux 20 objectifs à atteindre d'ici 2020 par les pays du Partenariat oriental de l'Union européenne, en particulier concernant l'élargissement des compétences des administrations publiques locales et la prévention de la corruption.**

## **A. ARMENIE**

**Le Congrès a finalisé avec succès la mise en œuvre, sur 56 mois, de son projet financé par le gouvernement suisse et visant à renforcer les capacités institutionnelles de l'Association des communautés d'Arménie (CAA) ». Sur la base des progrès globaux réalisés et des conclusions positives de l'évaluation commandée par les donateurs, un nouveau projet intitulé « Association pour le renforcement des communautés arméniennes et une gouvernance locale participative et transparente en Arménie » a été approuvé pour une durée globale de 36 mois. Le projet fait partie d'un « Programme de gouvernance locale » multi-organisations qui a été officiellement lancé le 26 septembre 2019 avec la participation du directeur du Congrès.**

**Le nouveau projet de congrès en Arménie reposera sur une double approche : 1) fournir un soutien supplémentaire à la CAA dans l'exécution de son mandat consistant à catalyser et à exprimer les besoins des autorités locales en matière de positionnement, ainsi qu'à mettre en place une consultation régulière des mécanismes entre les autorités nationales centrales et locales, et 2) d'aider les autorités locales à accroître leur transparence et leur responsabilité, à lutter contre la corruption et à appliquer des mécanismes de participation au niveau local.**

**Étant donné que le projet actuel a été lancé à la mi-juillet 2019, des activités préparatoires ont eu lieu au cours des derniers mois. Des discussions internes, dirigées par le directeur du Congrès, sur la gouvernance interne de la CAA ont été organisées en Arménie avec des représentants de la Direction du développement et de la coopération (DDC), un donateur suisse, le gouvernement arménien et les dirigeants de l'Association CAA pour s'attaquer à la crise interne. Gouvernance au sein de l'Association. Le Congrès poursuivra son soutien à l'Association conformément aux observations des changements effectifs.**

**Plus récemment, le Congrès a initié une coopération avec le ministère arménien de la Justice, auquel le soutien dans le projet contribuera également à la rédaction de l'évaluation nationale du risque de corruption sera fournie dans le cadre du projet. En parallèle, un appel aux communautés cibles est en préparation pour la constitution du groupe central du projet sur l'intégrité politique et l'éthique de la gouvernance locale sera créé avec la participation des autorités locales, ainsi que des membres de droit seront nommés parmi les membres suivants : le ministère de l'Administration territoriale et de l'Infrastructure et le ministère de la Justice. Le groupe restreint aura pour objectif de fournir des orientations et d'orienter les travaux sur la localisation des politiques d'intégrité nationale et de lutte contre la corruption. Leur utilisation par les autorités locales se trouve en Arménie.**





Réunion entre les autorités géorgiennes et une délégation du Congrès à Tbilissi, 23 septembre 2019

## B. GEORGIE

Le Congrès s'est engagé à renforcer la coopération avec la Géorgie et à tirer parti des résultats de ses travaux précédents.

Pour marquer le 20e anniversaire de l'adhésion de la Géorgie au Conseil de l'Europe, le 70e anniversaire du Conseil de l'Europe et le 25e anniversaire du Congrès, la conférence "Le rôle du Congrès dans la promotion de la démocratie locale en Géorgie", s'est concentrée sur La promotion de la démocratie locale en Géorgie a été organisée conjointement par le Congrès et l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG) le 24 septembre 2019 à Tbilissi. à l'occasion du 20e anniversaire de l'adhésion de la Géorgie au Conseil de l'Europe, dont elle présidera le Comité des Ministres à partir de novembre 2019. L'événement a également coïncidé avec le 70e anniversaire du Conseil de l'Europe et le 25e anniversaire du Congrès.

La conférence a réuni des autorités locales géorgiennes, des parlementaires, des responsables gouvernementaux, des représentants du Congrès et la communauté internationale. Xavier CADORET, vice-président du Congrès et président de la Chambre des pouvoirs locaux, et le secrétaire général du Congrès, Andreas KIEFER, ont pris la parole devant la conférence, qui comprenait une table ronde sur la démocratie locale et l'égalité de participation. La porte-parole du Congrès, Bryony RUDKIN (Royaume-Uni, SOC) a présenté la Semaine européenne de la démocratie locale.

Le 23 septembre 2019, le vice-président du Congrès, Xavier CADORET, et le Secrétaire général, Andreas KIEFER, ont eu des entretiens bilatéraux avec la vice-première ministre géorgienne et ministre du Développement régional et de l'Infrastructure, Maya TSKITISHVILI, vice-ministre des Affaires étrangères, Lasha DARSALIA, ainsi que Zaza GABUNIA, chef du Comité de la politique régionale et de l'autonomie gouvernementale au Parlement de Géorgie. Les discussions ont notamment porté sur la future présidence géorgienne du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. La délégation du Congrès a également rencontré Kahka KALADZE, maire de Tbilissi, chef de la délégation géorgienne au Congrès et président de NALAG, ainsi que la délégation géorgienne au Congrès.

S'appuyant sur les résultats de sa coopération en Géorgie et dans d'autres États membres, le nouveau projet sur les droits de l'homme au niveau local élaboré dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2020-2023 a été discuté avec les parties prenantes. Le Congrès a préparé une proposition de projet pour la Géorgie visant à promouvoir le rôle des autorités locales en tant que garanties des droits de l'homme au niveau local en Géorgie, à renforcer le respect des droits de l'homme et à renforcer les mécanismes de traitement des plaintes, dans le cadre des droits de l'homme en Géorgie. Médiateur. . Afin d'identifier clairement les besoins du groupe cible et de concevoir en conséquence des activités répondant à ces besoins, une étude sera réalisée d'ici la fin de l'année afin d'évaluer le niveau de respect, de protection et de respect des normes relatives aux droits de l'homme au niveau local en Géorgie.

## C. UKRAINE

Le projet « Renforcer la démocratie et renforcer la confiance au niveau local en Ukraine » est mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021. Lancé en juillet 2018, il repose sur les besoins et les réactions exprimés par les bénéficiaires tout au long des activités du Congrès dans ce pays de 2014 à 2017. Il s'appuie sur les résultats du projet « Promotion de la démocratie locale en Ukraine » (2015-2017) qui visait à améliorer la mise en œuvre des principes démocratiques en renforçant les capacités institutionnelles et de leadership des élus locaux (maires et conseillers locaux).

Le projet vise à améliorer la qualité de la démocratie locale en renforçant les cadres institutionnels et en soutenant les autorités locales et leurs associations nationales dans leurs efforts pour promouvoir la prise de décision éthique et une gouvernance locale plus citoyenne, inclusive, réactive et transparente. La coopération avec l'Association des villes ukrainiennes (AUC) se renforce dans ce cadre et sur la base du protocole d'accord signé avec le Congrès en septembre 2018. Les travaux conjoints avec la CUA se sont poursuivis sur les questions d'éthique, de gouvernement ouvert et d'égalité des sexes. Le XV Forum municipal ukrainien, organisé par le Congrès et la CUA, a réuni à Odessa les 18 et 20 juin 2019 plus de 400 maires pour partager leurs connaissances et leurs expériences en matière de construction de villes inclusives, ouvertes et transparentes. Ce forum annuel constitue une plate-forme unique de consultation et de dialogue entre tous les niveaux de gouvernement et repose sur une large communication entre les membres de la CUA. En avril 2019, le Congrès a organisé une formation de formateurs (FdF) sur la démocratie locale et les droits de l'homme afin de sensibiliser les jeunes dirigeants locaux à la démocratie locale et régionale et de promouvoir la participation active des jeunes à la vie civique afin de garantir la cohésion sociale et l'ancrage. Principes démocratiques fondés sur le respect des droits de l'homme au niveau local. La création d'un pool d'éducateurs était la première d'une série d'activités destinées aux jeunes, en particulier ceux vivant dans les zones touchées par le conflit de l'est de l'Ukraine. À cette fin, le ToT a renforcé les capacités de 25 formateurs de toutes les régions de l'Ukraine à mener des activités éducatives sur la démocratie locale et les droits de l'homme.

Pour renforcer l'égalité des sexes au niveau local, la CUA a mené des travaux de fond au sein de son Comité sur l'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes et a nommé un conseiller pour l'égalité des sexes. Environ 50 municipalités ukrainiennes ont adopté la Charte européenne sur l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et une trentaine de municipalités supplémentaires se sont engagées activement au cours d'une année.

La CUA a pris des mesures pour accroître sa capacité de plaider et apporter un soutien supplémentaire aux membres en faisant pression pour leurs besoins au niveau national. Un processus consultatif et un dialogue avec les autorités nationales ont abouti à la préparation d'une feuille de route pour le développement d'un gouvernement ouvert et d'une gouvernance électronique au niveau local en Ukraine, que la CUA soumettra au nouveau Cabinet des ministres. Le dialogue avec le Cabinet des ministres sur le gouvernement ouvert et la démocratie électronique s'est poursuivi. Il s'est poursuivi lors de l'initiative mondiale de la Semaine de l'administration ouverte en mars 2019, dans le cadre d'un effort collectif visant à garantir l'égalité des sexes au niveau local et à intégrer une perspective de genre dans les pratiques des gouvernements locaux ouverts en Ukraine. Il a ensuite été suivi et plaidé au niveau mondial lors du 6e Sommet mondial OGP 2019 tenu à Ottawa (Canada) les 29 et 31 mai, auquel ont participé une délégation d'autorités locales ukrainiennes et de membres de la CUA. Le Congrès de la Commission de l'Union africaine continuera de plaider en faveur de l'inclusion des autorités locales dans les plans nationaux de l'OGP et sera fortement soutenu pour la participation des municipalités ukrainiennes à la stratégie d'engagement local de l'OGP récemment approuvée, approuvée en mai 2019. Mise en œuvre à partir de janvier 2020, et à la conception desquels le Congrès contribue activement.

La CUA s'est engagée à renforcer et à développer sa stratégie et ses capacités institutionnelles. Les membres de l'Association ont largement contribué à l'évaluation initiale de la position institutionnelle de la CUA. Le rapport, finalisé en avril 2019, constitue la base du développement de la stratégie à moyen terme de la CUA. Un premier atelier de planification stratégique avec les membres du conseil d'administration de la CUA s'est tenu en juin 2019, en marge du XV Forum municipal ukrainien susmentionné, à Odessa (Ukraine), afin de définir la mission et la voie à suivre pour le groupe de travail chargé de développer la future stratégie de la CUA. La première réunion du groupe de travail s'est tenue conjointement avec la réunion de la Communauté de pratiques sur l'autonomie locale en Ukraine les 24 et 25 septembre 2019 à Kiev (Ukraine).

Dans le cadre de son engagement visant à améliorer la qualité de la démocratie locale, le travail conjoint avec la CUA s'est poursuivi sur l'éthique, le gouvernement ouvert.

#### D. BELARUS

Les 29 et 30 avril 2019, le Congrès a tenu plusieurs réunions de haut-niveau avec les autorités biélorusses à Minsk. Le Président du Congrès Anders KNAPE a rencontré le Président de la République du Belarus Alexander LUKHASHENKO, ainsi que le Président du Conseil de la République de l'Assemblée nationale, Mikhail MASNIKOVICH, et Alexandre POPKOV, président de la Commission permanente du Conseil de la République. Une délégation du Congrès composée de membre (la Présidente de la Chambre des régions Gunn Marit HELGESEN et Vladimir PREBILIC (Slovénie, SOC) et d'experts a participé à une table ronde ainsi qu'à une réunion du Conseil de coopération des autorités locales autonomes sous l'égide du Conseil de la République, toutes deux consacrées à 'l'amélioration de la législation de la République du Bélarus en matière d'autonomie locale'. Les participants ont examiné la situation de l'autonomie locale au Bélarus, à la lumière de la Charte européenne de l'autonomie locale, et le fonctionnement des associations de pouvoirs locaux et régionaux.

Se félicitant de l'intérêt des autorités du Belarus à améliorer l'autonomie locale, le Président KNAPE a déclaré que le Congrès était prêt à soutenir le processus en cours dans ce domaine. Lors de la rencontre avec le Président du Congrès, le Président LUKHASHENKO a souligné que le Bélarus avait sa vision du développement de la gouvernance locale, mais qu'il pouvait bénéficier des bonnes pratiques des pays européens. 'Nous allons vers une plus grande autonomie des autorités locales, et des contacts étroits entre les autorités locales et les organes compétents du Conseil de l'Europe constituent un outil efficace pour la réalisation de nos projets. Le Bélarus espère développer des contacts avec le Conseil de l'Europe en matière de gouvernance locale', a-t-il déclaré.

#### E. PARTENARIAT SUD MÉDITERRANÉEN



Attribution du statut de Partenaire pour la démocratie locale au Maroc à Strasbourg, 2 avril 2019

##### Maroc

Suite à l'attribution du statut de Partenaire pour la démocratie locale au Maroc le 2 avril 2019, lors de la 36e session du Congrès, une délégation d'élus locaux et régionaux marocains participera à la 37e session (29-31 octobre). A cette occasion, les membres de la délégation participeront pour la première fois aux travaux des trois commissions du Congrès.

## Tunisie

Le 24 avril 2019, le Congrès a organisé un atelier d'échanges entre élues locales européennes et tunisiennes, à Tunis durant le Forum sur l'égalité des genres, avec la participation de 3 membres du Congrès : Constance de PELICHY (France, L, PPE-CCE), Carla DEJONGHE (Belgique, R, GILD) et Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM (Autriche, L, SOC).

Le 16 octobre 2019, le Vice-Président du Congrès, Xavier CADORET est intervenu lors d'un séminaire consacré au « Rôle de la Haute Instance des Finances Locales dans le processus de décentralisation tunisienne ». A cette occasion, il a présenté une analyse comparative portant sur l'exercice du pouvoir en matière de finances locales dans les 47 états membres du Conseil de l'Europe.

Le 6 mai 2019 (date anniversaire des premières élections municipales dans le pays), la Tunisie a soumis une demande pour l'obtention du statut de Partenaire pour la démocratie locale avec le Congrès. Cette demande a été approuvée par le Bureau de Congrès lors de sa réunion à Bruxelles, le 28 juin 2019. Cette demande sera examinée pour adoption lors de la 37ème Session du Congrès (du 29 au 31 octobre), en présence d'une délégation tunisienne composée d'élus locaux et de représentants du gouvernement tunisien.

Le statut de Partenaire pour la démocratie locale a été créé par le Congrès en octobre 2014 comme un statut spécifique pour les pays du voisinage du Conseil de l'Europe, afin d'offrir aux pays concernés et qui en font la demande un cadre privilégié de dialogue et de contacts institutionnels réguliers avec leurs homologues européens (Résolution 376 (2014)).

La coopération entre le Congrès et la Tunisie a débuté à la suite d'une demande de la Tunisie de bénéficier de l'expertise du Congrès concernant les dispositions relatives à l'autonomie locale du projet de constitution tunisienne en 2013. Cette contribution a été intégrée à l'avis de la Commission de Venise lors de la rédaction de la constitution.

Cette coopération a été renforcée grâce aux activités mises en œuvre par le Congrès en Tunisie dans le cadre du Partenariat Sud-Med avec, notamment une contribution au projet de Code des autorités locales adopté par le Parlement tunisien en avril 2018 et l'observation des premières élections municipales depuis la Révolution le 6 mai 2018.

Le 6 mai 2019, désireuse de renforcer ses relations avec le Congrès, la Tunisie a adressé une demande d'octroi du statut de Partenaire pour la démocratie locale au Président du Congrès



**APPENDIX 1: DECLARATION SUR LE BUDGET 2020-2021 DU CONGRES**

**Le Bureau du Congrès, réuni le 11 septembre 2019 à Strasbourg,**

**se félicite de la réponse du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à la contribution du Congrès à la Session ministérielle tenue les 26 et 27 mai 2019 à Helsinki, qui soutient « les activités du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux visant à accroître la résilience de la démocratie locale et régionale » ;**

**reconnait que les ministres des Affaires étrangères ont confirmé l'importance du monitoring du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, qui « assument des fonctions de suivi des engagements et agissent comme gardiens des droits de l'homme et de la démocratie dans leur domaine de compétence ».**

**Le Bureau du Congrès salue également les encouragements adressés par la Présidente du Comité des Ministres, Amélie DE MONTCHALIN, aux Présidents du Congrès et du Comité européen des régions à l'occasion de leur 25e anniversaire qu'ils ont célébré conjointement le 27 juin 2019 à Bruxelles.**

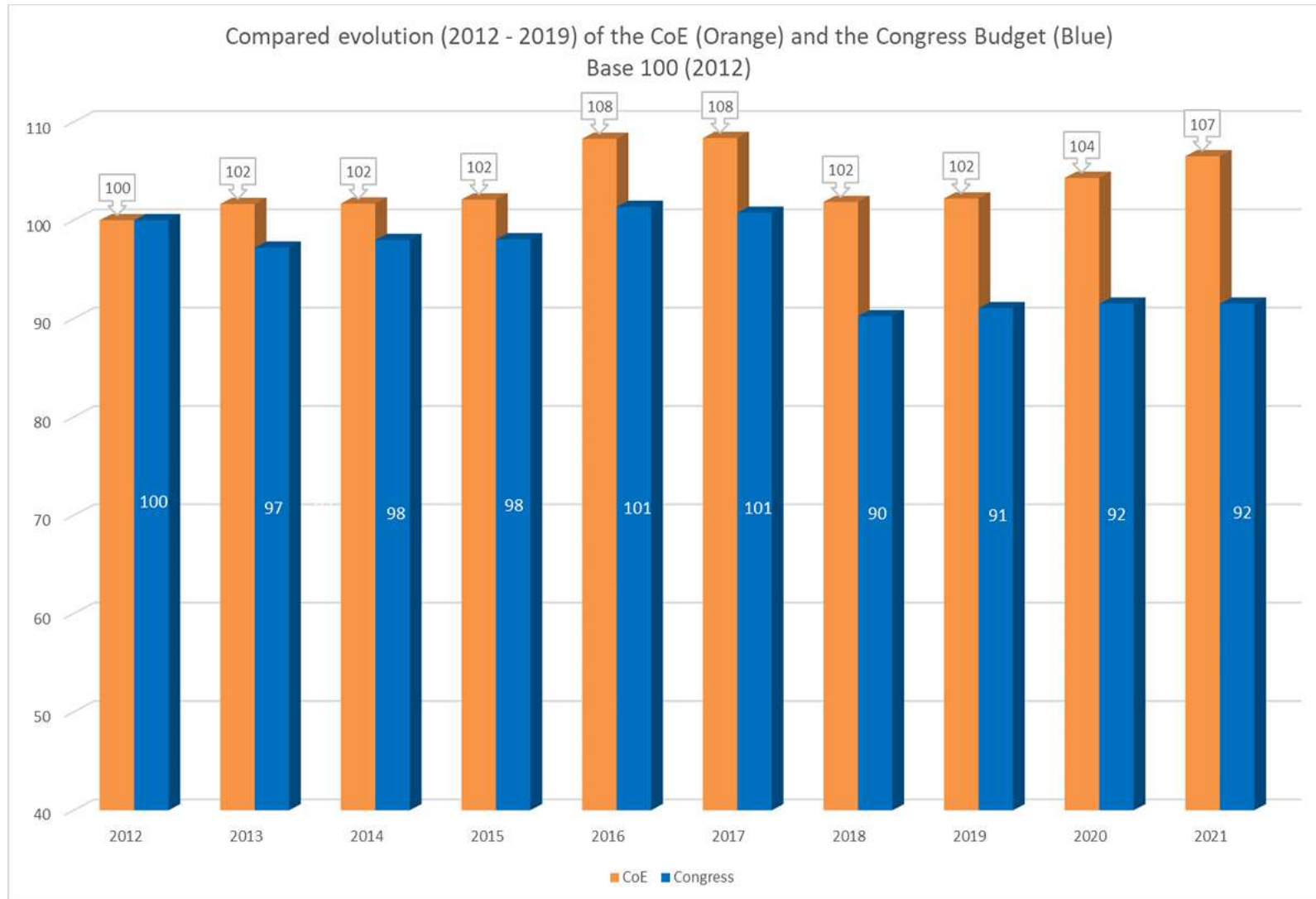
**Le Bureau attend avec intérêt de travailler avec Marija PEJČINOVIĆ BURIC qui prendra ses fonctions de Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe le 18 septembre 2019.**

**Le Bureau du Congrès se réfère à la Recommandation 430 sur le budget et les ressources du Congrès pour le prochain exercice biennal (2020-2021) et invite le Comité des Ministres et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à prendre en compte les besoins pour un fonctionnement normal du Congrès et de son secrétariat.**

**En ce qui concerne la part du Congrès dans le budget de l'Organisation, le Bureau note avec inquiétude que cette part n'a cessé de diminuer, passant de 2,92 % en 2010 à 2,54 % en 2019. Le Bureau réitère sa demande au Comité des Ministres de revenir à une part de 3 % du budget de l'Organisation. La crise financière a provoqué un retard dans les activités statutaires et une réduction significative de nos contributions thématiques aux objectifs du Conseil de l'Europe aux niveaux local et régional.**

**Ces dernières années, la diminution des ressources a obligé le Congrès à interrompre ses travaux sur la radicalisation conduisant au terrorisme, sur l'inclusion des Roms et sur sa contribution aux organes intergouvernementaux, pour ne citer que quelques domaines, mais, plus grave encore, à cesser de financer l'interprétation et la traduction des langues de travail, ce qui a eu un effet négatif sur ses travaux et ses réunions. Le retour à une situation financière et à une situation du personnel durable est indispensable pour lui permettre de s'acquitter de sa mission.**

**Le Bureau du Congrès prend note du fait que tous les Etats membres se sont désormais acquittés de leurs engagements financiers vis-à-vis du budget du Conseil de l'Europe. Ce fait ne résout toutefois pas les défis financiers structurels qui ont été causés par une politique de croissance nominale zéro au cours des derniers budgets. Le Bureau invite le Comité des Ministres à utiliser au mieux les capacités du Conseil de l'Europe et de ses différents acteurs en prévoyant au moins un budget basé sur une croissance réelle zéro.**



(Uniquement en anglais)



## **APPENDIX 2: DECLARATION DES ANCIENS PRESIDENTS DU CONGRES**

Nous, anciens présidents du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, réunis à Strasbourg à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, souhaitons saluer l'évolution positive et les développements encourageants du Congrès à l'intérieur de l'architecture du Conseil de l'Europe.

Nous sommes, plus que jamais, convaincus de l'utilité du Congrès au sein de l'institution intergouvernementale qu'est le Conseil de l'Europe, de la même façon que nos gouvernements sont convaincus du rôle essentiel que jouent leurs collectivités territoriales dans le bon fonctionnement démocratique de leurs sociétés.

Nous sommes sensibles à l'intérêt croissant des gouvernements pour le suivi de la démocratie locale effectué par le Congrès, avec le monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale, l'observation des élections locales, les activités de post-monitoring et les programmes de coopération qui en découlent. Nous saluons avec satisfaction la volonté accrue des gouvernements de participer aux débats sur la qualité de leur propre gouvernance locale lors des sessions du Congrès.

C'est pourquoi, au commencement du mandat de la nouvelle Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Marija Pejčinović Burić, nous nous adressons solennellement à elle pour l'encourager à donner au Congrès la priorité politique qu'il mérite et les moyens qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission. Nous nous adressons à la nouvelle Secrétaire Générale à un moment politique déterminant de l'histoire européenne. La crise de confiance ressentie par nos citoyens vis-à-vis des institutions, nous confère une mission spéciale et un devoir impératif pour faire face à ce défi.

Nos collectivités étant les institutions les plus proches des citoyens, en tant qu'élus locaux, notre responsabilité est immense. C'est pourquoi, nos capacités de contact et d'animation d'une véritable vie démocratique locale sont essentielles à la solidité de nos sociétés.

Nous, anciens présidents, sommes convaincus de l'importance du soutien de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe pour donner au Congrès toute la place qu'il mérite au sein de l'Organisation.

Lucien SERGENT, France (1990/1992)  
Bengt MOLLSTEDT, Suède (1992/1994)  
Alexander TCHERNOFF, Pays-Bas (1994/1996)  
Claude HAEGI, Suisse (1996/1998)  
Alain CHENARD, France (1998/2000)  
Llibert CUATRECASAS, Espagne (2000/2002)  
Herwig VAN STAA, Autriche (2002/2004-2012/2014)  
Giovanni DISTASI, Italie (2004/2005)  
Halvdan SKARD, Norvège (2006/2008)  
Yavuz MILDON, Turquie (2008/2009)  
Ian MICALLEF, Malte (2009/2010)  
Keith WHITMORE, Royaume-Uni (2010/2012)  
Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, Autriche (2016/2018)



## **ANNEXE 3: LA CONTRIBUTION DU CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX A L'AGENDA 2030 DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

(Uniquement en anglais)

The Congress of Local and Regional Authorities is an assembly of grassroots elected politicians representing 150,000 territorial communities in the 47-member States of the Council of Europe. It is a consultative organ for the Committee of Ministers and the Parliamentary Assembly and a forum of exchange for politicians from the wider Europe.

Its primary mission is to monitor the implementation of the European Charter of Local Self-Government across the continent and to promote, defend and improve the rights of local and regional authorities and the working conditions of local and regional elected representatives as well as citizen participation. This is being achieved in permanent dialogue with national governments.

The Congress regularly assesses the quality of local and regional democracy. It prepares monitoring reports, organises missions to observe local and regional elections and implements cooperation programmes in several member States in the framework of the Council of Europe Action plans. These activities on the ground provide local and regional politicians, cities and regions as well as their associations with the means to acquire new skills and know-how, and to strengthen their institutional capacities. Handbooks and guidelines on Human Rights at local level and a toolkit for organising intercultural and interreligious activities, a strategy on preventing corruption and promoting public ethics and transparency and the European Alliance of Cities and Regions for Roma inclusion complement the reports and legal and policy recommendations which are prepared by the Congress members and adopted in its sessions. All this aims at contributing to building more inclusive and sustainable societies.

**Our focus on the SDGs**

Based on its mandate as an international organisation with a focus on democracy, human rights and the rule of law, the Council of Europe contributes especially to the Sustainable Development Goals (SDGs) 1, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16 and 17, defined in the United Nations Agenda 2030 for Sustainable Development<sup>1</sup>.

The Congress believes that several key principles must form the basis of the action in achieving Sustainable Development Goals through integrated community development in a broader sense. These principles are the following:

Achieving SDGs is a shared responsibility of all levels of government: global, European, national, local and regional. The final objective of SDGs is improving the well-being of the citizens and of the communities where they live. It is impossible to implement a policy nationally if its implementation fails locally. National governments must therefore establish a constant dialogue with regional and local authorities on implementing SDGs, through proper consultation mechanisms.

Local and regional authorities must have proper autonomy of action and decision making to achieve SDGs – which includes proper competences, financial and budget autonomy, and freedom to make decisions on the use of local resources and planning local development.

---

<sup>1</sup>Goal 1: End poverty in all its forms everywhere

Goal 3: Ensure healthy lives and promote well-being for all at all ages

Goal 4: Ensure inclusive and equitable quality education and promote lifelong learning opportunities for all

Goal 5: Achieve gender equality and empower all women and girls

Goal 8: Promote sustained, inclusive and sustainable economic growth, full and productive employment and decent work for all

Goal 9: Build resilient infrastructure, promote inclusive and sustainable industrialization and foster innovation

Goal 10: Reduce inequality within and among countries

Goal 11: Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable

Goal 12: Ensure sustainable consumption and production patterns

Goal 13: Take urgent action to combat climate change and its impacts

Goal 15: Protect, restore and promote sustainable use of terrestrial ecosystems, sustainably manage forests, combat desertification, and halt and reverse land degradation and halt biodiversity loss

Goal 16: Promote peaceful and inclusive societies for sustainable development, provide access to justice for all and build effective, accountable and inclusive institutions at all levels

Goal 17: Revitalize the global partnership for sustainable development

Citizens must always remain at the heart of the action for achieving SDGs. Local and regional authorities bear the primary responsibility for addressing citizens' needs, as the authorities closest to them. Citizens must therefore be engaged in local decision making on the issues of community development. They must be co-owners of the decisions on integrated territorial planning and the use of resources of their communities.

#### Our partners

Within the Council of Europe, the Congress contributes to the implementation of 12 of the 17 objectives at the local and regional level and co-operates closely with the Parliamentary Assembly, the Commissioner for Human Rights and the inter-governmental sector.

In order to facilitate the implementation of the SDGs and in the spirit of SDG 17 "Revitalize the global partnership for sustainable development", the Congress cooperates with international actors and networks representing local and regional authorities or their associations, such as United Cities and Local Governments (UCLG), the Council of European Municipalities and Regions (CEMR); the Assembly of European Regions (AER); the Conference of European Regional Legislative Assemblies (CALRE); the Network of Associations of Local Authorities of South-East Europe (NALAS) and with European Union institutions such as the European Committee of the Regions.

The adopted texts, publications and handbooks listed in this information note give an overview of the Congress' work and its contribution to the implementation of the SDGs in the framework of the Council of Europe. Recommendations (REC) are addressed to member states and Resolutions (RES) to local authorities as well as their national and European associations.

Download this document at:

<https://rm.coe.int/congress-contribution-to-the-un-2030-agenda-sdg/1680967366>

#### SDG 1: End poverty in all its forms everywhere



##### Congress action

By its local dimension, the Congress battles against poverty, by promoting policies ensuring sustainable livelihood and equality. The Congress adopted the following texts in relation with the SDG 1:

[REC381 \(2015\)](#) and [RES391 \(2015\)](#) - Fighting the increasing poverty of women: the responsibility of local and regional authorities

[REC210 \(2007\)](#) and [RES229 \(2007\)](#) - The evolution of extreme poverty in European towns

#### SDG 3: Ensure healthy lives and promote well-being for all at all ages



##### Congress action

The Congress adopted the following texts in relation with SDG 3:

[REC414 \(2018\)](#) and [RES428 \(2018\)](#) - Unaccompanied refugee children: the role and responsibilities of local and regional authorities

[REC406 \(2017\)](#) - A better future for Europe's rural areas

[REC223 \(2007\)](#) and [RES242 \(2007\)](#) - Balanced distribution of healthcare in rural regions

[REC224 \(2007\)](#) and [RES243 \(2007\)](#) - Ensuring territorial continuity of social services in rural regions

[REC212 \(2007\)](#) and [RES231 \(2007\)](#) - E-health and democracy in the regions

[REC175 \(2005\)](#) - Outermost regions: a challenge to the balanced and sustainable development of European territory

[REC107 \(2002\)](#) and [RES128 \(2002\)](#) - The problems of Europe's countryside

[REC26 \(1996\)](#) and [RES41 \(1996\)](#) - Health and citizenship: care for the poorest in Europe

**SDG 4: Ensure inclusive and equitable quality education and promote lifelong learning opportunities for all**



**Congress action**

The Congress encourages public authorities to make education accessible to all: free, equitable and of quality. In relation with the SDG, the Congress adopted the following texts:

[REC433 \(2019\)](#) and [RES442 \(2019\)](#) Social rights of young people: the role of local and regional authorities

[RES414 \(2017\)](#) - Forever young? The role of youth policies and youth work at local and regional levels in supporting young people's transition to autonomy and working life

[REC365 \(2014\)](#) and [RES375 \(2014\)](#) - Promoting diversity through intercultural education and communication strategies

[RES332 \(2011\)](#) - Education for democratic citizenship – tools for cities

[REC174 \(2005\)](#) and [RES204 \(2005\)](#) - Youth education for sustainable development: the role of the regions

[REC17 \(1996\)](#) and [RES28 \(1996\)](#) - Responsibilities and initiatives of cities in respect of education

**Publications:**

Revised European Charter on the Participation of Young People in Local and Regional Life

[Human Rights Handbook](#)

Congress website:

[Human Rights](#)

[Youth participation](#)

**SDG 5: Achieve gender equality and empower all women and girls**



**Congress action**

The Congress actively supports efforts to achieve gender equality and empower women and girls at the local and regional level through both the adoption of texts and participation by its members in events/conferences.

To strengthen gender equality, the Congress has developed activities and encourage local authorities to provide political efforts to: increase the decision-making power of women, guarantee women's rights and guarantee the integration of women from religious and cultural minorities.

Furthermore, The Congress is undertaking work on women participation to public life, equality between men and women, as well as on women's rights, for example by introducing quotas in its national delegations, adopting resolutions and recommendations on gender equality, and contributing to actions fighting violence against women. Through its co-operation activities, it also stresses the importance of adopting and implementing the European Charter for Equality of Women and Men in Local Life as a sound step towards gender equality, gender mainstreaming and the promotion of equal opportunities for women and men in local political and public life.

In relation with SDG 5, the Congress has adopted the following texts:

[RES405 \(2016\)](#) - Gender Budgeting

[REC390 \(2016\)](#) and [RES404 \(2016\)](#) - Women's political participation and representation at local and regional levels

[REC370 \(2015\)](#) and [RES380 \(2015\)](#) - Guaranteeing lesbian, gay, bisexual and transgender (LGBT) people's rights: a responsibility for Europe's towns and regions

[RES318 \(2010\)](#) - Cultural Integration of Muslim Women in European Cities

[REC288 \(2010\)](#) and [RES303 \(2010\)](#) - Achieving sustainable gender equality in local and regional political life

Achieving sustainable gender equality in local and regional political life

[REC260 \(2009\)](#) and [RES279 \(2009\)](#) - Combating domestic violence against women

[REC211 \(2007\)](#) and [RES230 \(2007\)](#) - Freedom of assembly and expression for lesbians, gays, bisexuals and transgendered persons

[REC148 \(2004\)](#) and [RES176 \(2004\)](#) - Gender mainstreaming at local and regional level: a strategy to promote equality between women and men in cities and regions

[REC111 \(2002\)](#) and [RES134 \(2002\)](#) - Women's individual voting rights: a democratic requirement

[REC68 \(1999\)](#) and [RES85 \(1999\)](#) - Women's participation in political life in the regions of Europe

Congress website:

[Human Rights](#)

[Gender Equality](#)

[Cooperation programmes](#)

**SDG 8: Promote sustained, inclusive and sustainable economic growth, full and productive employment and decent work for all**



**Congress action**

The Congress has adopted a few texts relating to the economic inclusion:

[RES414 \(2017\)](#) - Forever young? The role of youth policies and youth work at local and regional levels in supporting young people's transition to autonomy and working life

[REC394 \(2017\)](#) and [RES411 \(2017\)](#) - From reception to integration: the role of local and regional authorities facing migration

[REC381 \(2015\)](#) and [RES391 \(2015\)](#) - Fighting the increasing poverty of women: the responsibility of local and regional authorities

[REC347 \(2013\)](#) and [RES362 \(2013\)](#) - Migrants' access to regional labour markets

[REC343 \(2013\)](#) and [RES358 \(2013\)](#) - Integration through self-employment: promoting migrant entrepreneurship in European municipalities

[REC315 \(2011\)](#) and [RES333 \(2011\)](#) - The situation of Roma in Europe: a challenge for local and regional authorities

[REC262 \(2009\)](#) and [RES281 \(2009\)](#) - Equality and diversity in local authority employment and service provision

[REC129 \(2003\)](#) and [RES153 \(2003\)](#) – Employment and vulnerable groups

[REC62 \(1999\)](#) and [RES81 \(1991\)](#) – Local authorities and employability

[REC52 \(1998\)](#) and [RES72 \(1998\)](#) - The regions and employment: contribution to social cohesion in Europe

[REC25 \(1996\)](#) and [REC40 \(1996\)](#) - Unemployment/employment: new activities and occupations



**Publications :**

[Making Public Procurement transparent at local and regional levels](#)

Congress website:

[Migrants and integration](#)

**SDG 9: Build resilient infrastructure, promote sustainable industrialization and foster innovation**



**Congress action**

In relation with the SDG, the Congress adopted the following texts:

[RES394 \(2015\)](#) - E-media: game changer for local and regional politicians

[REC287 \(2010\)](#) and [RES302 \(2010\)](#) - Intra-regional transport: a challenge for sustainable development and territorial cohesion

[REC274 \(2009\)](#) and [RES290 \(2009\)](#) - E-democracy: opportunities and risks for local authorities

[REC263 \(2009\)](#) and [RES282 \(2009\)](#) - The digital divide and e-inclusion

in the regions

[REC249 \(2008\)](#) and [RES267 \(2008\)](#) - Electronic democracy and deliberative consultation on urban projects

[REC248 \(2008\)](#) and [RES266 \(2008\)](#) - E-tools: a response to the needs of local authorities

[REC212 \(2007\)](#) and [RES231 \(2007\)](#) - E-health and democracy in the regions

[RES137 \(2002\)](#) – Integrated transport policies

**SDG 10: Reduce inequality within and among countries**



**Congress action**

In 2014, the [European Alliance of Cities and Regions for the Inclusion of Roma and Travellers](#) was set up to encourage inclusive policies, bringing together 130 cities from 29 countries. The Congress promotes the Declaration against Anti-Gypsyism which, to date, has been signed by 122 local and regional authorities from 34 countries, indicating their determination to fight discrimination against Roma. The Congress also awards the [Dosta! Prize](#) biannually to municipalities that implement innovative initiatives to ensure long-term inclusion of Roma.

The Congress has adopted the following texts relating to social inclusion:

[REC433 \(2019\)](#) and [RES442 \(2019\)](#) - Social rights of young people: the role of local and regional authorities

[REC422 \(2017\)](#) and [RES432 \(2018\)](#) - Border regions facing the migration phenomenon

[REC419 \(2018\)](#) and [RES431 \(2018\)](#) - Voting rights at local level as an element of successful long-term integration of migrants and IDPs in Europe's municipalities and regions

[REC414 \(2018\)](#) and [RES428 \(2018\)](#) - Unaccompanied refugee children: the role and responsibilities of local and regional authorities

[REC394 \(2017\)](#) and [RES411 \(2017\)](#) - From reception to integration: the role of local and regional authorities facing migration

[REC388 \(2016\)](#) and [RES403 \(2016\)](#) - The situation of Roma and travellers in the context of rising extremism, xenophobia and the refugee crisis in Europe

[REC354 \(2014\)](#) and [RES66 \(2014\)](#) - Empowering Roma youth through participation: effective policy design at local and regional levels

[REC315 \(2011\)](#) and [RES333 \(2011\)](#) - The situation of Roma in Europe: a challenge for local and regional authorities

[RES319 \(2010\)](#) - Integration of young people from disadvantaged neighbourhoods

[RES270 \(2008\)](#) - Improving the integration of migrants through local housing policies

[REC246 \(2008\)](#) and [RES264 \(2008\)](#) - Social approach to the fight against racism at local and regional level

[REC194 \(2006\)](#) and [RES218 \(2006\)](#) - Effective access to social rights for immigrants: the role of local and regional authorities

[REC153 \(2004\)](#) and [RES181 \(2004\)](#) - A pact for the integration and participation of people of immigrant origin in Europe's towns, cities and regions

[REC115 \(2002\)](#) and [RES141 \(2002\)](#) - The participation of foreign residents in local public life: consultative bodies

[REC76 \(2000\)](#) and [RES92 \(2000\)](#) - The participation of foreign residents in local public life

[REC11 \(1995\)](#) and [RES44 \(1997\)](#) - Towards a tolerant Europe: the contribution of Roma (Gypsies)

Publications :

[Local Voting rights for the integration of migrants and IDPs](#)

[Human Rights Handbook](#)

Congress website:

[Human Rights](#)

[Migrants and integration](#)

[Roma and Travellers](#)

[Cooperation programmes](#)

SDG 11: Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable



Congress action

In 2015, faced with the rise of hate speech and the terrorist threat, the Congress has adopted a Strategy to fight radicalisation at grassroots level and developed a [Toolkit](#) (for the use by local authorities) to promote intercultural and interreligious dialogue. Furthermore, it organised 3 [Summits of Mayors for the Alliance of European Cities against Violent Extremism](#). It also developed the first edition of a human rights handbook for local and regional authorities on the right of non-discrimination towards refugees, asylum seekers, migrants and IDPs, Roma and Travellers and LGBTI people and adopted a Declaration against Anti-Gypsyism which it proposes for signature to the local and regional

authorities over Europe.

To support local public administrations in leading in a more informed manner, addressing the needs of their communities, and developing demand-driven and responsive policies, the Congress has developed the "[Management of Change: Tool Guide for Local and Regional Authorities](#)".

In relation with the SDG, the Congress has adopted the following texts:

[REC406 \(2017\)](#) - A better future for Europe's rural areas

[REC392 \(2016\)](#) and [RES407 \(2016\)](#) - Good governance in metropolitan areas

[RES384 \(2015\)](#) - Guidelines for local and regional authorities on preventing radicalisation and manifestations of hate at the grassroots level

[RES339 \(2012\)](#) - Making cities resilient

[REC253 \(2008\)](#) and [RES271 \(2008\)](#) - The social reintegration of children living and working on the streets

[REC251 \(2008\)](#) and [RES269 \(2008\)](#) - European Urban Charter II - Manifesto for a new urbanity

[REC249 \(2008\)](#) and [RES267 \(2008\)](#) - Electronic democracy and deliberative consultation on urban projects

[REC241 \(2008\)](#) and [RES258 \(2008\)](#) – Child in the city

[REC232 \(2008\)](#) and [RES249 \(2008\)](#) - Biodiversity policies for urban areas

[REC230 \(2008\)](#) – Local and regional accounting for responsible local action

[REC225 \(2007\)](#) and [RES245 \(2007\)](#) - Challenges and opportunities for peripheral and sparsely populated regions

[REC220 \(2007\)](#) and [RES240 \(2007\)](#) - Environmental accounting for responsible local action

[REC197 \(2006\)](#) and [RES220 \(2006\)](#) – Urban security in Europe

[REC191 \(2006\)](#) and [RES215 \(2006\)](#) - Chernobyl, 20 years on: local and regional authorities dealing with disasters

[REC188 \(2006\)](#) – Good governance in European metropolitan areas

[REC175 \(2005\)](#) - Outermost regions: a challenge to the balanced and sustainable development of European territory

[REC134 \(2003\)](#) and [RES159 \(2003\)](#) - Tackling terrorism – the role and responsibilities of local authorities

[REC80 \(2000\)](#) and [RES99 \(2000\)](#) - Crime and urban insecurity in Europe: the role of the local authorities

[REC51 \(1998\)](#) and [RES70 \(1998\)](#) – Social cohesion in towns

[REC36 \(1997\)](#) and [RES57 \(1997\)](#) - Crime and urban insecurity in Europe

[RES33 \(1996\)](#) - Crime and urban insecurity in Europe

[REC19 \(1996\)](#) and [RES32 \(1996\)](#) – Aspects of urban policies in Europe

Publications:

[Toolkit for organising intercultural and interreligious activities](#)

[Urban Charter](#)

[Compendium of texts on Promoting human rights at local and regional level](#)

[Human Rights Handbook](#)

[Management of Change: Tool Guide for Local and Regional Authorities](#)

Congress website:

[Preventing radicalisation and building inclusive societies](#)

[Migration and integration](#)

[Cooperation programmes](#)

## SDG 12: Ensure sustainable consumption and production patterns



### Congress action

In relation with the SDG, the Congress adopted the following texts:

[REC266 \(2009\)](#) and [RES284 \(2009\)](#) - The future of cultural tourism – towards a sustainable model

[REC259 \(2009\)](#) and [RES278 \(2009\)](#) - Public water and sewer services for sustainable development

[REC244 \(2008\)](#) and [RES263 \(2008\)](#) - Responsible consumption and solidarity-based finance

[REC230 \(2008\)](#) and [RES247 \(2008\)](#) - Local and regional authorities

committed to sustainable consumption

## SDG 13: Take urgent action to combat climate change and its impacts



### Congress action

The Congress recognizes the right to a healthy environment. In relation with the SDG, the Congress adopted the following texts:

[RES335 \(2011\)](#) - Energy supply and energy efficiency at local and regional level: promoting energy transition

[REC298 \(2010\)](#) and [RES317 \(2010\)](#) - Coastal towns and cities tackling threats from the sea

[REC281 \(2010\)](#) and [RES298 \(2010\)](#) - After Copenhagen, cities and regions take up the challenge

[REC276 \(2009\)](#) and [RES292 \(2009\)](#) - Improving indoor air quality: a new challenge for local authorities

[REC271 \(2009\)](#) and [RES288 \(2009\)](#) - The global challenge of climate change: Local responses

[REC243 \(2008\)](#) and [RES262 \(2008\)](#) - Public local and regional action: for a new energy culture

[REC231 \(2008\)](#) and [RES248 \(2008\)](#) - Climate change: building adaptive capacity of local and regional authorities

[REC220 \(2007\)](#) and [RES240 \(2007\)](#) – Environmental accounting for responsible local action

[REC215 \(2007\)](#) and [RES236 \(2007\)](#) - Climate change: approaches at local and regional level

[REC191 \(2006\)](#) and [RES215 \(2006\)](#) - Chernobyl, 20 years on: local and regional authorities dealing with disasters

[REC189 \(2006\)](#) and [RES213 \(2006\)](#) - Local and regional waste management and the siting of landfills

[RES183 \(2004\)](#) - The quality and the quantity of drinking water

[REC174 \(2005\)](#) and [RES204 \(2005\)](#) - Youth education for sustainable development: the role of the regions

[REC169 \(2005\)](#) and [RES201 \(2005\)](#) - Major oil spills: the role of local authorities

[REC168 \(2005\)](#) and [RES200 \(2005\)](#) - Natural and industrial disasters: local authorities facing emergencies

[REC166 \(2005\)](#) and [RES197 \(2005\)](#) - The regeneration of mining and industrial areas

[REC161 \(2005\)](#) and [RES193 \(2005\)](#) - Local and regional authorities and renewable energy sources

[REC160 \(2005\)](#) and [RES192 \(2005\)](#) - Coastal management and local and regional authority policy in Europe

[REC138 \(2003\)](#) and [RES164 \(2003\)](#) - Sustainable regions under global rules

[REC108 \(2002\)](#) and [RES129 \(2002\)](#) – Local authorities confronting natural disasters and emergencies



[REC106 \(2002\)](#) and [RES127 \(2002\)](#) – Sustainable development and the liberalization of the energy market

[REC57 \(1999\)](#) - Local and regional economic instruments for the environment

[RES55 \(1997\)](#) - Local and regional financial instruments for the environment

[RES54 \(1997\)](#) - Sustainable development at local and regional levels

**SDG 16: Promote just, peaceful and inclusive societies for sustainable development, provide access to justice for all and build effective, accountable and inclusive institutions at all levels**



#### Congress action

The Congress acts for the promotion of inclusive and sustainable societies, by fostering regional democracy, based on human rights, respectful of its citizens rights, liberties and freedoms. It also monitors the situation of local and regional democracy in the 47 Member States of the Council of Europe in the light of the European Charter on Local Self-Government and provides recommendations to all governments in order to improve local self-government in Europe and, pending an official invitation, it observes local and regional elections on a peer-to-peer basis, involving local and regional politicians from the 47 Council of Europe member States.

To enable a better understanding of the role and responsibilities of local authorities in promoting public ethics and in the prevention and fight of political and administrative corruption, the Congress has recently adopted a series of thematic reports which propose mechanisms to report any wrongdoings.

The Congress has also developed country-specific [Handbooks on Transparency and Citizen Participation](#) and a guide for local authorities on the [misuse of administrative resources and fair elections](#). These publications provide local authorities with guidance to develop more effective, accountable and transparent institutions and thus regain the trust of their constituencies.

In relation with the SDG, the Congress has adopted the following texts:

[REC435 \(2019\)](#) and [RES444 \(2019\)](#) - The protection of whistleblowers: challenges and opportunities for local and regional government

[REC428 \(2019\)](#) and [RES441 \(2019\)](#) - Fighting nepotism within local and regional authorities

[REC424 \(2018\)](#) and [RES435 \(2018\)](#) - Transparency and open government

[REC423 \(2018\)](#) and [RES434 \(2018\)](#) - Conflicts of interest at local and regional level

[RES433 \(2018\)](#) - European Code of Conduct for all persons involved in local and regional governance

[RES430 \(2018\)](#) - European Local Democracy Week (ELDW) : a new momentum

[RES427 \(2018\)](#) - Promoting human rights at local and regional level

[REC419 \(2018\)](#) - Voting rights at local level as an element of successful long-term integration of migrants and IDPs in Europe's municipalities and regions

[REC405 \(2017\)](#) and [RES421 \(2017\)](#) - Making public procurement transparent at local and regional levels

[REC398 \(2017\)](#) and [RES417 \(2017\)](#) - Open data for better public services

[REC395 \(2017\)](#) and [RES412 \(2017\)](#) - Recurring issues based on assessments resulting from Congress monitoring and election observation missions (reference period 2010-2016)

[REC394 \(2017\)](#) and [RES411 \(2017\)](#) - From reception to integration: the role of local and regional authorities facing migration

[Report CG32\(2017\)](#) - Checklist for compliance with international standards and good practices preventing misuse of administrative resources during electoral processes at local and regional level

[RES402 \(2016\)](#) - The misuse of administrative resources during electoral processes: the role of local and regional elected representatives and public officials

[RES401 \(2016\)](#) - Preventing corruption and promoting public ethics at local and regional levels

[RES394 \(2015\)](#) - E-media: game changer for local and regional politicians

[REC383 \(2015\)](#) and [RES393 \(2015\)](#) - Conditions of office of elected representatives

[REC382 \(2015\)](#) and [RES392 \(2015\)](#) - Championing children's rights in times of austerity

[RES389 \(2015\)](#) - New forms of local governance

[RES387 \(2015\)](#) - Voting at 16 – Consequences on youth participation at local and regional level

[REC376 \(2015\)](#) and [RES386 \(2015\)](#) - Bringing down barriers to youth participation: adopting a lingua franca for local and regional authorities and young people

[RES385 \(2015\)](#) - Fostering active citizenship by building partnerships with civil society

[REC369 \(2015\)](#) and [RES378 \(2015\)](#) - Electoral lists and voters residing de facto abroad

[REC364 \(2014\)](#) and [RES374 \(2014\)](#) - The role of regional media as a tool for building participatory democracy

[REC361 \(2014\)](#) and [RES371 \(2014\)](#) - Promoting equal opportunities for people with disabilities and their participation at local and regional levels

[RES368 \(2014\)](#) - Strategy on the right of local authorities to be consulted by other levels of government

[REC332 \(2012\)](#) and [RES350 \(2012\)](#) - Regional legislation and action to combat sexual exploitation and abuse of children

[REC328 \(2012\)](#) and [RES347 \(2012\)](#) - The right of local authorities to be consulted by other levels of government

[REC327 \(2012\)](#) and [RES346 \(2012\)](#) - Youth and democracy: the changing face of youth political engagement

[RES343 \(2012\)](#) - Policy of the Council of Europe towards neighbouring regions: the role of the Congress

[REC325 \(2012\)](#) and [RES342 \(2012\)](#) - The changes underway in the Arab countries – opportunities for local and regional democracy

[RES332 \(2011\)](#) - Tools for democratic citizenship

[REC309 \(2011\)](#) and [RES327 \(2011\)](#) - The office of Ombudsman and local and regional authorities

[REC307 \(2011\)](#) and [RES326 \(2011\)](#) - Citizen participation at local and regional level in Europe

[RES316 \(2010\)](#) - Rights and duties of local and regional elected representatives: the risks of corruption

[REC278 \(2009\)](#) and [RES293 \(2009\)](#) - Regions with legislative powers: towards multi-level governance

[REC274 \(2009\)](#) and [RES290 \(2009\)](#) - E-democracy: opportunities and risks for local authorities

[REC273 \(2009\)](#) - Equal access to local and regional elections

[REC272 \(2009\)](#) and [RES289 \(2009\)](#) - Preventing violence against children

[REC265 \(2009\)](#) and [RES283 \(2009\)](#) - Good governance: a key factor for the sustainable economic development of regions

[REC263 \(2009\)](#) and [RES282 \(2009\)](#) - The digital divide and e-inclusion in the regions

[REC253 \(2008\)](#) and [RES271 \(2008\)](#) - The social reintegration of children living and/or working on the streets

[REC249 \(2008\)](#) and [RES267 \(2008\)](#) - Electronic democracy and deliberative consultation on urban projects

[REC248 \(2008\)](#) and [RES266 \(2008\)](#) - E-tools: a response to the needs of local authorities

[REC242 \(2008\)](#) and [RES259 \(2008\)](#) - Integration and participation of young people at local and regional level

[RES244 \(2007\)](#) - The Principles governing Regional Democracy: proposals and strategy

[REC209 \(2007\)](#) and [RES228 \(2007\)](#) - Intergenerational co-operation and participatory democracy

[REC208 \(2007\)](#) and [RES227 \(2007\)](#) - Access to public spaces and amenities for people with disabilities

[REC159 \(2004\)](#) and [RES191 \(2004\)](#) - Regional Ombudspersons: an institution in the service of citizens' rights

[REC153 \(2004\)](#) and [RES141 \(2004\)](#) - A pact for the integration and participation of people of immigrant origin in Europe's towns, cities and regions

[REC115 \(2002\)](#) and [RES141 \(2002\)](#) - The participation of foreign residents in local public life: consultative bodies

[REC76 \(2000\)](#) and [RES92 \(2000\)](#) - The participation of foreign residents in local public life

[REC61 \(1999\)](#) and [RES80 \(1999\)](#) - The role of local and regional mediators/ombudsmen in defending citizens' rights

[REC59 \(1999\)](#) and [RES78 \(2000\)](#) - Europe 2000 - Youth participation: the role of young people as citizens

[REC53 \(1999\)](#) and [RES74 \(1999\)](#) - Policies for deprived children/adolescents and families

[REC5 \(1994\)](#) - Europe and its elderly people: towards a pact between generations and Conclusions of the Sienna Conference

Publications:

[Local voting rights for the integration of migrants and IDPs](#)

[Conflicts of interest at local and regional levels](#)

[Making public procurement transparent at local and regional levels](#)

[Transparency and open government](#)

[Administrative resources and fair elections](#)

[European code of conduct for all persons involved in Local and Regional Governance](#)

[Human Rights Handbook](#)

[European Local Democracy Week](#)

Congress website:

[Human Rights](#)

[Preventing corruption and promoting public Ethics](#)

[Migration and integration](#)

[E-democracy](#)

[European Local Democracy Week \(ELDW\)](#)

[Cooperation programmes](#)

SDG 17: Revitalize the global partnership for sustainable development



Congress action

The Congress plays an active role in the field by promoting cooperation at all levels. In this context, the Congress has a vital function as a pan-European political assembly of local and regional elected representatives from the 47 Council of Europe member States, debating common interests and challenges and seeking common solutions to many of the issues addressed in the SDGs. The Congress is also working towards the implementation of Objective 17 by working with partners such as UCLG or the Open Government Global Summit and by networking with NGOs and elected officials in different discussion forums. The Congress also cooperates closely with national associations of local and regional authorities. This partnership allows to establish a truly inclusive dialogue.

Also, within the Council of Europe the Congress focuses on the local and regional dimension of the action of its institutions, organs and bodies.

Congress website:

[Cooperation programmes](#)

The websites of the Congress and of the Council of Europe are regularly updated. Please visit:

Congress of Local and Regional Authorities website on SDGs

<https://www.coe.int/en/web/congress/sdg>

Council of Europe website on SDGs

<https://www.coe.int/en/web/un-agenda-2030/home>

Parliamentary Assembly website on SDGs

<http://www.assembly.coe.int/nw/xml/News/News-View-EN.asp?newsid=7575&lang=2&cat=15>

Commissioner for Human Rights on SDGs:

<https://www.coe.int/en/web/commissioner/-/the-new-development-agenda-should-fulfil-human-rights>



**D**ans le cadre de sa mission de suivi de la démocratie territoriale en Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux entretient un dialogue régulier avec les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres, qui comprend les 47 Ministres des affaires étrangères de ces Etats, les conférences des Ministres et les groupes de rapporteurs constituent des partenaires privilégiés à cet égard.

Plusieurs fois par an, le Président et le Secrétaire Général du Congrès présentent aux représentants des gouvernements des 47 Etats membres au sein du Comité des Ministres un bilan de ses activités.



[www.coe.int/congress/fr](http://www.coe.int/congress/fr)  
[congress.adm@coe.int](mailto:congress.adm@coe.int)

PREMS 148619

FRA

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. Formé de deux chambres - la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions - et de trois commissions, il comprend 648 élus représentant plus de 150 000 collectivités territoriales.

The Congress  
  
Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE  
  
CONSEIL DE L'EUROPE